

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

A V R I L 1724.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXIV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, & l'Europe sçavante.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Avril 1724.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature , & autres Remarques curieuses , depuis le mois dernier.

Discours prononcé à l'Academie Royale des Belles Lettres, sur les anciennes Sepultures des Rois de France , par le R. P. Dom Mabillon.

QUoique les Tombeaux des Rois de France n'aprochent pas de la magnificence des Pyramides d'*Egypte* , il n'apartient pas moins à l'Academie d'en parler. Nous y sommes d'autant plus obligez , que la gloire de nos Rois nous touche de plus près , & qu'elle doit faire la principale attention de l'Academie. Que si leurs Tombeaux sont plus modestes, ils n'en sont pas moins considerables : & l'on trouvera peut-être qu'ils renferment des choses plus remarquables que ces Pyramides, qui sont plutôt des monumens de l'Art, que du merite de ceux pour qui elles ont été érigées. On en pourra juger par le

petit échantillon que nous en allons donner.

La Sepulture des Rois de la première Race étoit fort simple, & presque sans aucune pompe extérieure. Tout ce qu'il y avoit de magnificence, étoit renfermé au dedans des Tombeaux. Une grande pierre profondément creusée, & couverte d'une autre en forme de voute, leur servoit de cercueil ; & on y mettoit leurs Corps revêtus d'Habits Royaux. Il ne paroïsoit d'ordinaire au dehors ni Tombes, ni Figures, ni aucunes Epitaphes. Si l'on y mettoit quelque inscription, elle étoit gravée ou peinte au dedans, sur la pierre qui leur servoit de cercueil. On n'a employé que fort tard, c'est-à-dire, sous les enfans de *St. Loüis*, le Marbre & le Bronze à leurs Tombeaux, si l'on en excepte un petit nombre, dont on parlera ci-après. Les cercueils de plomb même n'ont été en usage que depuis quatre ou cinq siècles. On n'en faisoit d'ordinaire que de pierre, tels que ceux dont nous venons de parler, au moins, depuis que les Rois de la première Race eurent embrassé la Religion Chrétienne. Car pour les premiers Rois Payens, il y avoit des usages bien différens, comme nous allons voir.

PHARAMOND.

Sans entrer dans la difficulté qui partage aujourd'hui les Savans touchant le premier de nos Rois, nous commencerons par *Pharamond*, à qui l'on a donné depuis très-longtems le premier rang suivant la Chronique de *Prosper* : Quoique ni *Gregoire de Tours*, ni *Fredegaire* n'en fassent aucune mention. Dans une ancienne Genealogie citée par *Chifflet*, il est dit que *Pharamond* a été inhumé à la manière des Barbares, *Barbarico Ritu*, hors les murs de la Ville de *Rheims*, du côté de *Laon*, sur un petit Monticule, que
l'OR

l'on appelle en Latin *Pyramide*, dit cet Auteur. Mais outre que cet Anonyme ne paroît pas de grande autorité; les gens du País ont donné de tout tems à ce Monticule le nom d'*Arenes*, & non de *Pyramide*, dont il n'a point du tout la figure; & *Bergier*, celebre Auteur Rhemois, prétend, conformément à l'ancienne Tradition du País, que c'est un reste d'un ancien Amphitêatre, & que c'est de là que le nom d'*Arenes*, qui en faisoit partie, lui est demeuré. En effet on y voit encore une élévation de terre en demi cercle, & au bas un espace qui a la forme d'*Arenes*.

D'autres prétendent que ce Prince a été inhumé sur une Montagne de la *Vosge*, que les Allemands appellent *Frankenberg*, & les François *Framont*. Cette Montagne est la plus haute de toutes celles qui separent la *Lorraine* de l'*Alsace*, située à six lieuës ou environ de *Molsheim*, & à trois de l'Abbaye de *Senones* en *Vosge*, dont elle dépend. Comme il se trouve beaucoup de choses curieuses sur cette Montagne, j'espere que l'on me permettra d'en faire une description succincte.

Au pied de cette Montagne on rencontre un grand chemin qui la traverse. C'étoit anciennement la grande route de *Lorraine* en *Allemagne*. Environ 400. pas au dessus, on trouve une Fontaine fort jolie, qui étoit auprès d'une Maîtrise, dont on voit encore les ruines. Depuis cet endroit la pente devient fort roide & fort difficile à monter. Il se présente ensuite une espece de Ravelin soutenu de part & d'autre par deux demis Bastions naturels. Au dessus, il y a un terrain d'environ 100. pieds de largeur, qui s'étendant en longueur plus de 400. pas vers l'Orient, se termine à un autre Rocher encore plus élevé que le premier. A 100. pas de celui-ci on voit les

restes d'un Bâtiment, dont on a trouvé encore tout le contours. Il avoit de long 37. pieds dans œuvre, sur 20. de large, & 13. pieds de hauteur jusqu'au toit, qui étoit encore d'environ 13. pieds jusqu'à la Faîtière. Les deux portes, dont l'une étoit au Levant & l'autre au Couchant, avoient 6. pieds de hauteur sur deux de largeur: & les fenêtres qui étoient au Septentrion & au Midi, avoient cinq pieds de haut sur quatre de large. On ne peut distinguer si c'est du ciment ou du fer qui joignoit les pierres de ce Bâtiment. Les tuiles qui couvroient cet Edifice étoient plates, & avoient dix pouces de largeur, & un d'épaisseur avec un rebord d'un pouce & demi d'épais qui regne sur toute la largeur de la tuile.

A 25. pieds de là, on voit les restes d'une Colonne de la hauteur de 29. pieds, dont on trouve encore toutes les pierres, & l'on remarque qu'elle étoit composée comme de trois Colonnes entées les unes sur les autres. Il paroît qu'il y avoit une Statuë au dessus de la dernière, mais on ne l'a pû trouver. Il reste encore plusieurs lettres gravées sur les pierres de cette Colonne, sur l'une desquelles on lit cette Inscription, qui marque qu'elle a été faite pour un illustre Romain.

I. O. M.

C. Lucullus

LEPIDINUS

V. S. L. M.

En avançant environ 25. pieds vers l'Orient, on rencontre les ruines d'un autre Bâtiment semblable au premier; & un peu plus loin des restes d'un troisième tout de même. Il est difficile de croire que ces Edifices ayent été faits pour autre chose, que pour des Temples, ou pour servir de demeure aux Prêtres. Il paroît aussi que les Payens

de ces tems-là avoient en ce lieu-là leur Sepulture. Car après avoir creusé un peu avant, on a trouvé plusieurs urnes, & trois entr'autres sous le pied de la Colonne dont on vient de parler.

Enfin en montant toujours vers l'Orient, on trouve le plus haut de la Montagne, qui est terminé par un Rocher d'environ 15 pieds de hauteur, de figure ovale, dont la longueur d'Orient en Occident est de 150. pas, & du Septentrion au Midi, de la largeur d'environ 25. pieds. Sur la surface de ce Rocher du côté du Midi, on voit dans un Cartouche de trois pieds de long, & de deux pieds de haut, enfoncé dans le Roc de quatre pouces, un *Lion* & un *Sanglier* en bas relief: celui-ci assailli par le Lion avec cette Inscription en grands caractères Romains.

BELLICUS SURBUR.

Au tour de ce Rocher, particulièrement vers le Septentrion & au Midi, on trouve encore des restes de plusieurs Statuës, dont la plûpart représentent *Mercur*e, que les *Francois* ou *François* aussi bien que les *Gaulois* Payens, reconnoissoient pour leur Dieu. Mr. l'Abbé de *Moyen-Moutier*, le Pere *Allyot*, qui est très-curieux de l'antiquité, nous a envoyé la description des Edifices dont on vient de parler, avec les crayons des Statuës qu'il a découvertes en remuant les terres de ce dernier Rocher; & c'est à lui que l'on a obligation de tout ce que l'on vient de dire. On peut conjecturer de toutes ces Statuës, qu'il y avoit en ce lieu-là un Temple, où les gens du País offroient leurs sacrifices à *Mercur*e; & les urnes que l'on y trouve, sont une preuve manifeste qu'ils y enterroient aussi leurs morts. Toutes ces Statuës sont estropiées, ce qui fait voir que cette Montagne a été ravagée après la destruction du Paganisme.

Pour

Pour revenir à *Pharamond*, on n'a pas de preuves certaines qu'il y soit inhumé. *Tritheme* dans un Abregé qu'il a fait d'un certain *Hunibalde*, dit que *Marcomire*, Chef des *François Orientaux*, a été inhumé à la maniere du País sur la Montagne de *Frankenberg*, & que *Pharamond* a été aussi inhumé sur la même Montagne; mais il faudroit de meilleurs garants pour apuyer ce sentiment. On trouve la même chose attestée dans une Charte de l'Abbaye de *Senones* de l'an 1261. Ce qui fait voir au moins que cette Tradition n'est pas nouvelle; & elle n'est pas sans quelque fondement, puis que les *François* qui étoient encore *Payens*, avoient leur Temple & leur Sepulture sur cette Montagne.

CHILDERIC. I.

Nous ne savons rien de certain de la Sepulture des deux Rois suivans, qui sont *Clodion* & *Meroüée*: mais celle de *Childeric I.* Pere du Grand *Clovis*, est tout-à-fait considerable & digne de remarque.

On découvrit le Tombeau de ce Prince à *Tournai* l'an 1653. avant que la Ville de *Tournai* fut réduite sous l'obéissance de S. M. T. C. Cette découverte se fit en travaillant à la réparation de l'Eglise de *St. Brice*. C'est une des trois Eglises du Diocèse de *Cambrai* au delà de l'*Escant*, qui separe la Ville en deux parties, dont l'une est du Diocèse de *Tournai*, l'autre de celui de *Cambrai*.

Après avoir creusé environ sept pieds de terre jusqu'à une espee de Roc, on trouva premierement une Boucle d'or; ensuite après un coup de hoyau, on découvrit une cache dans laquelle étoient environ 100. Médailles d'or. L'Ouvrier qui fit cette découverte, quoique sourd & muet de naissance, fit de si grands cris, que plusieurs
per-

personnes tant Ecclesiastiques que Seculieres, accoururent aussi-tôt pour sçavoir ce qui avoit donné occasion à ce Maçon de crier de la sorte. Outre ces 100. Médailles d'or qui étoient des premiers Empereurs Romains, on trouva au même lieu environ 200. Médailles d'argent des premiers Empereurs, dont 4. étoient percées, mais toutes tellement roüillées, qu'à peine en pouvoit-on déchiffrer les caractères. Ensuite on découvrit un squelet d'une grande personne, & tout auprès un crane qui paroïssoit être d'un jeune homme. Enfin après avoir foïsi encore environ cinq pieds, on trouva une Epée dont l'acier se réduisit en poudre aussi tôt qu'il prit l'air. Le paumeau avec la garniture du fourreau qui étoit d'or, étoit encore tout entier. On y trouva aussi une Hache ou Francisque, un Javelot, un *Graphium* avec son Stilet, & des Tablettes, le tout garni d'or; des Agraffes & des attaches pareillement d'or, des filamens aussi d'or, qui étoient des restes d'habits; une figure en or d'une tête de Bœuf, avec quantité d'Abeilles aussi toutes d'or, au nombre de 300. & plus, & un Globe de cristal.

Tout le monde fut convaincu que ce Tombeau étoit de quelque personne très-considerable, mais jusques-là on n'avoit aucun indice de qui il pouvoit être. Enfin on trouva un anneau de fin or qui leva toute la difficulté, dont l'inscription prouvoit qu'il étoit du Roi *Childeric*. Cet anneau représente un Prince allèz jeune, sans barbe, avec des cheveux flottans sur les épaules, & un Javelot en main marque de la puissance Royale, avec cette Inscription au tour de l'anneau, *Childerici Regis*.

Comme l'on trouva aussi au même lieu des fers d'un Cheval, avec des restes de houffes, des
Boucles

Bouccles & des attaches d'or, on ne douta pas que le crane qui étoit auprès du squelet du Roi, ne fut de celui qui avoit soin de son cheval. La figure en or de la tête de Bœuf, étoit vraisemblablement celle d'*Apis* adoré par les *Egyptiens*. Les Abeilles d'or étoient sans doute le symbole de ce Prince, & la figure d'*Apis*, au sentiment de *Chifflet*, pouvoit représenter leur Roi. Cette riche dépouille fut donnée à l'Archiduc *Leopold* qui étoit pour lors Gouverneur des *Pais-Bas*; & après sa mort Jean-Philippe de *Schonborn* l'obtint de l'Empereur par le moyen de son Confesseur; & comme il avoit de très-grandes obligations au Roi, il crut qu'il ne pouvoit mieux témoigner sa reconnaissance à S. M., qu'en lui faisant présent de ces précieux restes du Tombeau d'un de ses Prédecesseurs. Il les fit présenter au Roi par le Sr. du *Fresne*, qu'il envoya exprés l'an 1665. & on les mit d'abord dans le Cabinet des Médailles qui étoit au *Louvre*, d'où il a été transporté dans la Bibliothèque du Roi.

Le Sr. *Chifflet* qui a fait un Livre de cette découverte, prétend prouver par là que les premières Armes de nos Rois étoient des *Abeilles*; que c'est pour cette raison que l'équipage du Cheval de ce Prince étoit tout parsemé de ces Abeilles; que des Peintres & des Sculpteurs malhabiles ayant voulu représenter ces *Abeilles*, y avoient si mal réussi, qu'on les avoit prises dans la suite du tems pour des *Fleurs de Lys*, qui sont devenues enfin les Armes des Rois de *France*.

Mais il est certain que tout cela est une pure imagination de cet Auteur. Car il est constant premièrement que nos Rois n'ont point eu d'Armes avant le douzième siècle; que *Philippe-Auguste* est le premier qui s'est servi d'une *Fleur de Lys*

Lys seule au Contreſcel de ſes Chartes; que *Loüis VIII.* & *St. Loüis* ont ſuivi ſon exemple; que dans la ſuite on a mis dans l'Écu des Armes de France des *Fleurs de Lys* ſans nombre, & qu'enfin elles ont été réduites à trois ſous le Règne de *Charles VI.* En ſecond lieu il n'eſt pas moins conſtant que les *Fleurs de Lys* étoient employées pour ornement à la Couronne de nos Rois du tems de la ſeconde Race, & même dès la première. On en voit une preuve certaine dans l'Abbaye de *St. Germain des Prez* au Tombeau de la Reine *Fredogonde*, dont la Couronne eſt terminée par de véritables *Fleurs de Lys*, & le Sceptre par un *Lys* champêtre. Ce Tombeau qui eſt de Marqueterie parſemé de filagrame de Laiton, eſt aſſurément original, n'y ayant pas d'apparence qu'on eût penſé à orner de la forte le Tombeau de cette Reine, longtems après ſa mort, vû qu'elle a ſi peu mérité cet honneur pendant ſa vie.

Pour ce qui eſt de la ſeconde Race, on trouve pluſieurs portraits de *Charles le Chauve* dans des Livres écrits de ſon vivant avec de véritables *Fleurs de Lys* à ſa Couronne. Quelques-uns de ces Manuſcrits ſe gardent dans la Bibliothèque du Roi, & dans celle de Mr. *Colbert*, & l'on en peut voir les figures dans le ſecond Tome des Capitulaires de Mr. *Baluze*.

Il doit donc paſſer pour conſtant que ces *Abeilles* trouvées dans le Tombeau de *Childeric I.*, n'étoient qu'un ſymbole de ce Prince, & non pas ſes Armes.

C'eſt pour le même ſujet que dans la découverte que l'on a faite du Tombeau de *Childeric II.*, dont nous parlerons incontinent, on trouva quantité de figures d'une eſpece de Serpent à deux têtes, appellé par les Grecs *Amphisbaine*, qui étoit
ſans

sans doute le symbole de *Childeric II.* comme les Abeilles l'étoient de *Childeric I.* Il résulte de tout ce que l'on vient de dire, que les *Fleurs de Lys* ont été employées de tout tems, & même dès la premiere Race, pour ornement à leurs Sceptres & à leurs Couronnes: mais qu'ils ne s'en sont servis pour leurs Armes que depuis *Philippe-Auguste*, qui en mettoit une seule à son Contrescel, comme ont fait *Loüis VIII.* & *St. Loüis*; que l'on a ensuite employé dans leur Ecu des *Fleurs de Lys* sans nombre, qui enfin ont été réduites à trois du tems de *Charles VI.*

Au reste il n'y a point de doute que le Tombeau du Roi *Childeric* découvert en 1653. à *Tournai*, ne soit de *Childeric I.*, puisqu'il paroît par la figure d'*Apis*, & par les autres marques dont on vient de parler, que ce Roi étoit Payen; & que des trois *Childerics* de la premiere Race, le second a été inhumé dans l'Abbaye de *St. Germain des Prez*, & le troisiéme aparemment dans celle de *St. Bertin*, où il fut relegué après sa déposition.

On pourroit parler en cet endroit d'une découverte faite il y a quelques années, de quelques Sepultures de nos anciens Gaulois, auprès d'un petit Village de *Normandie* appelé *Cocherel*, où l'on trouva dans des Tombeaux composez de pierres brutes, plusieurs corps, les uns à demi brûlez, les autres tous entiers, qui regardoient au midi, & avoient sous leurs têtes des pierres, dont les unes avoient les bouts pointus comme des fers de pique, les autres étoient taillées en forme de haches, mais comme cela ne regarde pas nos Rois, il n'est pas nécessaire d'en faire ici un plus grand détail. Poursuivons nôtre sujet.

CHILDERIC II.

Quoique nous sachions assurément les lieux où sont enterrez la plupart des Rois de la première Race depuis *Clovis I.* on ne fait rien néanmoins de particulier touchant leur Sepulture jusqu'à *Childeric II.*, dont on a découvert le Tombeau de nos jours. Les figures de *Clovis* & de ses enfans & Successeurs, qui se voyent sur leurs Tombeaux, ont été faites longuems après, & l'on n'en voit point d'original avant la seconde Race. Il n'y a que la surface du Tombeau de la Reine *Fredegonde*, dont on vient de parler, qui soit de son tems. Les figures de *Clovis I.*, de *Childeric I.*, de *Chilperic I.* & de *Dagobert* aulli premier; qui estoient les plus anciennes, ne passent gueres 600. ans.

Pour revenir à *Childeric II.* que quelques-uns avoient cû enterré à *Rozen* dans l'Eglise de *St. Oüen*, on découvrit fortuitement son Tombeau l'an 1646. dans l'Abbaye de *St. Germain des Prez*, lors qu'on travailloit à l'Eglise. En abaissant les terres, les Ouvriers découvrirent deux grands cercueils de pierre, construits à la maniere dont on a parlé d'abord, & en ayant ôté la pierre qui les couvroit, ils trouverent deux Corps, l'un du Roi, l'autre de la Reine *Bilichide*, revêtus de leurs Habits Royaux, qui n'étoient pas encore entièrement pourris, avec un petit cercueil de pierre, dans lequel sans doute avoit été inhumé le petit Prince *Dagobert* leur Fils, qui fut tué avec le Roi & la Reine par *Bodillon* & ses adherens, que le Roi avoit fait fustiger. Comme cette découverte se fit en l'absence des Religieux, on a lieu de croire que les Ouvriers prirent une partie de la dépouille de ces Tombeaux. Tout ce que l'on put tirer d'eux, est qu'ils rendirent une partie du

Dia-

Diadème tissu d'or, qui avoit servi au Roi ; on ne toucha point pour lors à ces deux Tombeaux ; mais dix ans après lorsqu'on les voulut transporter au lieu où ils sont maintenant, avec ceux de quelques autres Rois inhumez dans la même Eglise, on trouva dans le tombeau du Roi les restes de son Epée, sa Ceinture & une Agraffe ou Boucle de fin or, pesant environ 8. onces, toute semblable à celle de *Childeric I.* avec des morceaux d'un Bâton, que quelques-uns crurent être du Sceptre Royal ; & un vase de verre rempli de parfums, qui exhaloit encore quelque odeur. On y trouva aussi plusieurs pièces d'argent quadrées avec la figure du Serpent *Amphisbaine*, qui étoit aparemment de ce Prince. Dans le cercueil de la Reine, on ne trouva rien autre chose que ses ossemens avec ses habits, qui furent réduits en poudre à l'ouverture du cercueil. Enfin après avoir nettoyé le fond de celui du Roi, on y découvrit son nom & sa qualité écrits en lettres unicales en cette maniere.

CHILD. REX.

ce qui ne laissa plus aucun doute que ce ne fut le Tombeau de *Childeric II.* Fils de *Clovis II.* & de la Reine *Sainte Bathilde*, dont le cercueil de pierre se voit encore à *Chelles*, où elle se retira après la mort du Roi son Mari.

Il ne faut pas omettre en cet endroit la découverte que l'on fit en 1643. d'un autre Tombeau dans la même Abbaye. En remuant les terres du Cloître on découvrit deux Tombeaux de pierre, semblables à ceux dont on vient de parler, à l'un desquels étoit gravée en dehors cette Inscription.

*Tempore nullo volo hinc
Tollantur ossa Hilperici.*

Et au dedans étoient écrits avec du vermillon ces mots.

*Precor ego Hilpericus non
Auferantur hinc ossa mea.*

Les pieds de ce *Chilperic* étoient tournez vers l'Orient. On trouva dans son Tombeau une petite Croix avec un Crucifix de cuivre, & une petite Lampe de même matiere. Il y a aparence que l'autre Tombeau auquel il n'y avoit point d'Inscription, étoit celui de la femme de ce *Chilperic*. Mr. de Valois a cru que ce Tombeau étoit celui du Roi *Chilperic* premier du nom, Mari de *Fredegonde*, mais il n'y a gueres d'aparence: car outre que la qualité de Roi n'est pas donnée à ce *Chilperic*, & qu'on ne trouva dans ce cercueil aucune marque de Royauté, il est certain que le Roi *Chilperic I.* a été inhumé avec sa Femme dans l'Eglise que ce Prince avoit fait rebâtir, où leurs Tombeaux avec leurs représentations, étoient autrefois auprès de l'Autel de *St. Germain*. De plus il est croyable, que cet autre *Chilperic*, qui étoit sans doute d'une grande qualité, & peut-être de la Famille Royale, avoit ordonné qu'on l'enterât en cet endroit, avec ces deux Inscriptions qu'il avoit marquées lui-même; ce qui ne se peut dire avec assez de fondement du Roi *Chilperic*, qui ayant été tué dans la Forêt de *Chelles*, n'eut pas le tems de donner ordre à sa Sepulture.

Il paroît par tout ce que l'on vient de dire, que la maniere d'inhumer les Rois de la premiere Race, étoit fort simple, & peut-être un peu grossiere: mais après tout elle ne laissoit pas d'avoir de la Dignité. Toute la magnificence à la verité étoit au dedans; on n'y épargnoit ni les vêtemens précieux, ni l'or, ni l'argent. Les goûts ont changé depuis, & l'on s'attache davantage à

la pompe extérieure, & à la magnificence des Tombeaux. L'une & l'autre manière a ses raisons. Ce qui peut avoir porté les Rois de ce tems-là à ne mettre aucune marque au dehors de leurs Tombeaux, étoit peut-être afin d'empêcher qu'on ne les fouillât, & qu'on n'emportât les richesses qui étoient au dedans. C'est du moins ce qui détermina les Gots à enterrer leur Roi *Alaric* premier du nom; d'une manière tout-à-fait particulière.

Chacun sçait que ce Roi étant mort à *Cozenoe* dans l'*Abruzze*, les Gots qui savoient combien ce Prince étoit odieux à toute l'*Italie* qu'il avoit ravagée, craignant avec raison qu'on ne détérât son Corps, détournèrent le cours de la Rivière de *Busence* qui passe par cette Ville, & firent une fosse au milieu du lit de la Rivière, où ils mirent le Corps d'*Alaric* avec quantité de richesses, & firent ensuite repasser la Rivière par son lit ordinaire. Et pour ne laisser aucune occasion aux gens du Pais de rechercher le lieu de la sépulture de ce Prince; ils mirent à mort ceux de leurs Captifs qui avoient été témoins du lieu où ce Prince avoit été inhumé. Peut-être que ç'a été pour une semblable raison que nos premiers Rois ne vouloient pas qu'il y eut aucune marque au dehors de leurs Tombeaux, afin qu'on ne les fouillât pas pour en emporter les richesses qu'ils avoient coutume d'y renfermer.

Il est vrai que les Sculpteurs de ce tems-là étoient si mal-habiles, qu'il n'auroient pû réussir à faire des Mausolées qui pussent convenir à la Dignité Royale. Ils n'avoient de goût ni pour le dessin ni pour l'exécution. On en peut juger par les anciennes Statués qui nous restent de ces tems-là.

CARLOMAN & CHARLES-MAGNE.

Comme les belles Lettres commencerent à fleurir en France du tems de *Charles-Magne*, on y voit beaucoup plus de politesse que sous la premiere Race. Les beaux Arts y fleurirent en même-tems. Car c'est aux belles Lettres que l'on doit le bon goût qui perfectionne les beaux Arts. C'est pour-quoi tous les grands Princes ont pris attache de cultiver les belles Lettres comme étant le principe de la politesse qui regne en toutes choses; dans l'Architecture, dans la Peinture, dans la Sculpture, & même dans l'Art Militaire. Le premier de nos Rois qui ait aimé les Lettres, c'est *Charles-Magne*, un des plus grands Princes qui ait gouverné la Monarchie Françoisé, & c'est par son exemple que le Roi Louis XIV. au milieu de tant de soins qui l'occupoient pour le Gouvernement de son Etat, a pris pendant son vivant un soin tout particulier des Académies, qui cultivent les Sciences & les Lettres.

Le premier Ouvrage de Sculpture que nous ayons du tems de *Charles-Magne*, est un Monument de Marbre creuté fort profondément en forme de coffre, posé autrefois sur 4. pilliers, auprès du Tombeau de *St. Remi* à *Rheims*. Il est fait sur le modele de celui de *Jovin*, General de l'Armée Romaine, que l'on voit dans la même Ville, dans l'Eglise de *St. Nicaise* dont il est Fondateur, & où l'on tient qu'il est inhumé. On voit gravé sur le devant de l'un & de l'autre un Combat d'hommes avec un Lion & un Sanglier qui est abbatu. C'est la commune opinion que ce Marbre qui est à *St. Remi*, a servi de Monument à *Carloman* Roi d'*Austrasie*, Frere de *Charles-Magne*, inhumé dans cette auguste Basilique; & l'on croit que c'est le Monument que *Hincmar* fit voir

à *Charles le Chauve* lorsqu'il le conduisit à l'Église de *St. Remi* pour lui montrer le lieu où le *Roi Carloman* étoit inhumé.

Personne ne mérita mieux une Sepulture distinguée que *Charles-Magne*. En effet il n'est point de Roi qui de son tems en ait eu une plus magnifique. Il fut inhumé à *Aix-la-Chapelle*, où il mourut l'an 72. de son âge, & la 47. de son **Regne**; Prince le plus digne de vivre & de regner longtems, comme il a fait plus que tous ses Successeurs, à la reserve de *Louïs XIV.* qui l'a surpassé par la durée de son **Regne**. Voici de la maniere dont *Charles-Magne* fut inhumé au rapport d'un Auteur du tems. Son Corps fut embaumé & mis sous une voute, assis sur un siege d'or, revêtu des Habits Imperiaux, & au dessous, d'un Cilice qu'il portoit ordinairement. ayant à son côté une Epée dont le pommeau & la garniture du foureau étoient d'or, & une bourse de Pelerin qu'il avoit coutume de porter lorsqu'il alloit à *Rome*. Il tenoit entre ses mains le Livre des *Evangelies* écrit en lettres d'or. Sa Tête étoit ornée d'une chaine d'or en forme de Diadème, dans laquelle étoit enchassée une portion de la vraie Croix, & son visage étoit couvrr d'un Suaire; son Sceptre & son Bouclier qui étoient d'or, & avoient été benits par le Pape *Leon III.*, furent suspendus devant lui. On ferma ensuite & on scella même son Sepulcre, après l'avoir rempli de beaucoup de richesses, *thesauris multis*, & de toutes sortes de parfums; & l'on érigea au dessus une Arcade dorée avec cette Inscription, rapportée par *Eginard* son Secretaire.

Sub hoc Conditório est Corpus Caroli-Magni atque orthodoxi Imperatoris, qui Regnum Francorum nobiliter ampliavit, & per annos XLVII. feliciter

rexit. Decessit septuagenarius anno ab Incarnatione Domini D. CCCXIV. indictione VII. V. Kal. Februarias.

C'est la première Epitaphe que nous trouvions de nos Rois. Ce Prince est le dernier aussi qui ait pris la qualité d'Homme illustre, *Vir inluster*, qualité dont tous les Rois ses Prédécesseurs s'étoient servi dans leurs Lettres, mais que ses Successeurs ont quittée, quoique les Papes écrivant à nos Rois, les aient encore qualifié du nom d'*Illustre* long-tems après, jusqu'à ce qu'enfin ils leur ont donné par excellence le titre de *Trés-Chrétien*, dont ils avoient déjà honoré le Roi *Pepin*, *Charles-Magne* son Fils, & plusieurs autres de leurs Successeurs. Enfin *Charles-Magne* est le seul encore de nos Rois qui ait pris avant qu'il fût Empereur, la qualité de *Patrie des Romains*, après celle de Roi des *François* & des *Lombards*.

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est l'Oye.

ENIGME.

Invisible je cours le monde,
On sçait pourtant le chemin que je fais.
En visitant la Terre & l'Onde,
Rien ne peut m'arrêter jamais.
Bien des peuples sans moi ne se connoitroient guerres,
Bien des Villes sans moi pourroient mourir de faim,
Chacun sçait que j'ai bien des freres,
Quant à nôtre Pape, rien n'est plus incertain:
Je n'en ai pourtant pas de honte,
Je ne suis pas le seul qu'un tel cas démonte.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. L'abdication que vient de faire Philippe V. de la Couronne d'Espagne en faveur du Prince des Asturies son Fils aîné, ouvre une ample carrière aux raisonnemens des spéculatifs, Nation défiante & pointilleuse. Cette surprenante démarche d'un Prince à la fleur de son âge, & de la Princesse son Epouse, jeune, & d'un génie peu porté à la retraite, cache, disent-ils, quelque grand dessein; & rien ne paroît moins sincère que les apparences dont on la couvre. Mais seroit-ce la première fois que les raisonnemens de ces Messieurs se seroient trouvez faux. Quelle apparence qu'un Prince dont on connoit la piété, en voulût imposer à la face de tout l'Univers, & enveloper des projets ambitieux du manteau de la Religion, sur le fait de laquelle il est d'une délicatesse extraordinaire. Rien n'est plus positif que ce qu'il déclare lui-même, & de son propre mouvement, dans les Actes & Decrets publiez à ce sujet, & qui ont été rendus publics; le dégoût du monde, l'amour de la retraite, & l'envie de travailler à son salut, sont les motifs de cette généreuse résolution; & on ne peut, sans toucher à l'honneur de ce Prince, l'attribuer à autre chose qu'à un sincère détachement des grandeurs humaines. Résolution rare à la vérité, mais d'autant plus digne de loüanges & d'éloges. Pour

être encore plus persuadé de la droiture des intentions

entions de ce Prince, on n'a qu'à lire la Lettre qu'il écrivit au Prince des *Asturies* son Fils avant de se depouïller de l'Autorité Royale. C'est une pièce qui servira de preuve à la posterité d'un si rare détachement, & nous croyons devoir la placer ici, pour faire évanouïr tous les faux préjugés. Nous la donnons donc avant de rapporter ce qui s'est passé en cette Cour depuis l'abdication de ce Prince, pour ne pas déranger l'ordre que nous observons dans ces Memoires: ayant été remise au Prince des *Asturies* par le Marquis de Grimaldo, Secrétaire d'Etat, lorsque ce Ministre lui communiqua le Decret dont nous fimes mention le mois dernier, & par lequel S. A. étoit apellée au Trône. Elle est des plus touchante & des plus pathétique.

D'Autant qu'il a plu, Mon très-cher Fils, à la Majesté Divine, par sa misericorde infinie, de me faire connoître depuis quelques années la vicissitude des choses de ce monde, & le néant de ses grandeurs, & de m'inspirer en même-tems un désir ardent pour les biens celestes, infiniment plus estimables que ceux de la terre, qui ne nous sont accordés que pour nous conduire aux autres; j'ai cru que je ne pouvois mieux répondre à la grace d'un si bon Pere, qui m'apelle à son service, & qui pendant le cours de ma vie m'a donné tant de marques d'une protection visible en me délivrant de mes Ennemis, & des calamitez dont il lui avoit plu me visiter, en me secourant dans la pesante administration de ma Regence, & en me faisant conserver la Couronne, nonobstant tous les efforts de tant de Puissances Alliées pour me l'enlever: je ne puis, dis-je, en mieux témoigner ma reconnoissance, qu'en remettant cer-

te Couronne devant ses pieds, pour être d'autant mieux en état de le servir, de pleurer mes pechez, & me rendre moins indigne de comparoitre en sa presence, lorsqu'il lui plaira de m'appeller devant son Tribunal, qui sera beaucoup plus redoutable pour les Rois que pour les autres creatures.

J'ai pris cette resolution avec d'autant plus d'ardeur & de joye, que j'ai vû pour mon bonheur que la Reine, que Dieu m'a donné pour Femme, étoit aussi dans les mêmes sentimens que moi, de fouler aux pieds la vaine gloire de ce monde. Nous avions résolu de concert il y a quelques années, moyenant le secours de la Ste. Vierge Marie, d'exécuter ce dessein ; je m'en acquitte presentement avec d'autant plus de satisfaction, que je remets la Couronne à un Fils que j'aime tendrement ; qui est digne de la porter ; & dont les qualitez m'assurent qu'il remplira les devoirs de cette dignité, qui sont beaucoup plus pénibles que je ne puis l'exprimer. Ainsi, Mon très-cher Fils, connoissez bien le poids de ces obligations, & ayez soin de vous acquiter de tous vos engagements, sans vous laisser détourner par la splendeur éblouissante qui vous environne : pensez que vous n'êtes Roi que pour faire glorifier Dieu, & rendre vôtre peuple heureux : & rappelez-vous que vous avez au dessus de vous un Seigneur, qui est vôtre Createur & vôtre Redempteur, qui vous a comblé de ses bienfaits, & à qui vous devez rapporter tout ce que vous possédez, même vôtre personne : Empressez-vous donc à travailler pour sa gloire, & employez vôtre pouvoir à contribuer en tout ce qui peut tendre à l'augmenter : défendez-la & la Sainte Religion de tout vôtre pouvoir, aux dépens de vôtre Couronne, & même de vôtre vie, s'il est nécessaire ; & n'épargnez rien de tout ce qui peut contribuer

tribuer à l'étendre jusqu'aux extrémités de la Terre ; ayant pour principe que de faire servir & connoître Dieu, est un bonheur plus véritable & plus grand, que celui d'étendre vôtre Domination dans ces Pais-là.

Evitez, autant qu'il est possible, que Dieu ne soit offensé dans tous vos Royaumes ; & employez toute vôtre puissance pour qu'il soit servi, honoré & respecté dans toute l'étendue de vôtre Domination. Conservez toujours une grande veneration pour la très-Ste. Vierge, & mettez-vous & vos Royaumes sous sa protection, puisqu'il n'y a pas de moyen plus efficace pour obtenir & pour vous & pour eux, tout ce qui vous sera nécessaire. Soyez toujours, comme vous devez l'être, obéissant au St. Siège, & au Pape, comme Vicaire de Jesus-Christ. Protegez & soutenez toujours le Tribunal de l'Inquisition, que l'on peut nommer le Bouclier de la Foi, & à qui l'on est redevable de sa pureté dans les Pais Espagnols ; en sorte que les Hérésies, qui ont causé tant de tristes & d'effroyables ravages dans les autres Etats de la Chrétienté, n'ont pu s'introduire en Espagne.

Respectez toujours la Reine, la considerant comme vôtre Mere, non seulement pendant que Dieu me conservera la vie, mais aussi après ma mort, en cas que sa volonté soit de me retirer le premier de ce monde : repondez, suivant vôtre devoir, à la tendre amitié qu'elle vous a toujours témoignée ; ayez soin qu'il ne lui manque rien, & que vos Sujets aient pour elle les égards qui lui appartiennent : aimez vos Freres, & regardez les comme si vous étiez leur Pere, vous établissant en ma place, & faites leur donner une éducation convenable à des Princes Chrétiens : faites droit à tous vos Sujets, tant grands que petits, sans acception

de

de personne: protegez les moindres contre les violences qu'on voudroit leur faire, & remediez aux concussions dans les Indes Occidentales: soulagez vos Sujets, autant que vous pouvez, & remplissez à cet égard tout ce que la misere des tems pendant ma Regence ne m'a pas pû permettre de faire, comme je l'aurois souhaité, en reconnoissance du zèle & de l'affection qu'ils m'ont toujours témoigné, dont le souvenir restera toujours gravé dans mon cœur, & à quoi vous devez continuellement faire attention.

Enfin, ayez toujours devant les yeux deux Saints Rois, qui sont la gloire de la France & de l'Espagne, sçavoir St. Ferdinand & St. Loüis: je vous les propose pour modele, afin de suivre leurs traces; à quoi vous êtes d'autant plus obligé, que vous avez l'honneur d'être illustré par leur sang. Ils ont été également de grands Rois & de grands Saints: imitez-les dans l'une & l'autre vertu; mais sur tout dans la seconde, qui est la plus éclatante. Je prie Dieu, Mon très cher Fils, qu'il vous fasse cette grace, & qu'il vous accorde tout ce qui vous est nécessaire pour vôtre Regence; afin que j'aye la consolation d'entendre dire dans ma retraite, que vous êtes un grand Roi, & un grand Saint: quelle satisfaction cela ne donnera-t-il pas à un Perç qui vous chérit, & qui ne cessera de vous aimer tendrement, & qui espere que vous conserverez toujours les mêmes sentimens qu'il a reconnus en vous jusqu'à present. A St. Ildefonse le 14. Janvier 1724. signé Moi le Roi.

II. Le 18. Janvier le nouveau Prince Regnant fut proclamé sous le nom de Loüis I., prit possession du Trône, & reçut l'hommage & les sermens des Grands & de ceux qui devoient le prê-

ter. Le Conseil de *Castille* avoit déclaré qu'il pouvoit se charger d'abord du Gouvernement, sans qu'il fut nécessaire d'assembler les Cortez, ayant été déjà reconnu en qualité de Prince Héritaire d'*Espagne*, & la Ceremonie du Couronnement n'étant pas en usage dans ces Royaumes; cependant il a été proposé depuis dans le Conseil de Cabinet d'expédier des Lettres circulaires à toutes les Villes qui ont droit d'envoyer des Deputez à l'Assemblée Generale desdits États, pour les prier chacune en particulier, de donner leur consentement par écrit à l'abdication qui a été faite de la Couronne par *Philippe V.*; & on croit même que les Cortez seront convoquez dans quelque-tems pour donner plus de force & de poids à la nouvelle Election. Le 19. vers les six heures du soir ce jeune Prince vint de *l'Escorial* à *Madrid* avec la Princesse son Epouse, & y fut reçu aux acclamations du peuple qui étoit accouru en foule sur son passage. Les Infants ses Freres, le Marquis de Mirabel, les Cardinaux de *Borgia* & de *Belluga*, l'Archevêque de *Toledo*, l'Inquisiteur General, avec tous les Prelats; les Seigneurs & Dames de la Cour, & les Ministres Etrangers, se trouverent à leur arrivée au Palais, où ils furent complimentez en entrant dans leur Appartement. On tira ensuite un feu d'artifice qui étoit dressé dans la Place du Palais, où l'on voyoit en chiffres de feu les noms de *Loüis I.* & de *Dona Loüiza*, & toutes les Maisons de la Ville furent illuminées. Les réjouissances ont duré pendant trois jours consecutifs & la Cour quitta le détail pendant ce tems-là pour rendre la Fête plus brillante. Le 20. le Conseil de Cabinet s'assembla pour la premiere fois en presence du nouveau Prince Regnant qui reçut les compliments

plimens de tous les Confeils & des differens Tribunaux sur son avènement au Trône, & l'après-midi L. A. Regnantes se rendirent en ceremonie à l'Eglise de Nôtre-Dame d'*Atocha* accompagnés des Infans, des Officiers de Ville, des Gardes du Corps & des Hallebardiers. Toutes les rues par où la Cour passa, étoient tendues de riches tapisseries, & l'air retentissoit des acclamations du peuple, qui voit avec une satisfaction extrême ce jeune Prince élevé sur le Trône. On y chanta le *Te Deum* en musique, à l'issuë d'une Messe solemnelle qui fut celebrée, après quoi la Cour revint au Palais dans le même ordre.

III. On a envoyé aux Ministres qui résident dans les Cours étrangères de nouvelles Lettres de créance, & on a renouvelé leurs pleins-pouvoirs, particulièrement à ceux qui se trouvent au Congrez de *Cambrai*. La maison du nouveau Prince Regnant est composée du Duc d'Escalona, Grand Maître; du Duc d'Arcos Grand Ecuyer, Charge dont le Comte de St. Estevan a la survivance; du Comte d'Altamira, Grand Echançon, du Prince de Masserano, Capitaine de la Compagnie des Hallebardiers; des Gentilshommes de la Chambre; & des précédens Capitaines des Gardes du Corps. Le Marquis de Sta. Crux est Grand Maître de celle de la Princesse Regnante, Charge dont le Marquis de Valero a la survivance; le Duc de Jovenaro Prince de Cellamare est son Grand Ecuyer, & à l'égard des autres Charges, la possession en a été confirmée à ceux qui les remplissoient auparavant, comme nous le dîmes le mois dernier. Suivant un nouveau Reglement qui a été dressé, le Conseil s'assemblera désormais le Jeudi pour les affaires de Justice & de Police, le Vendredi pour les Finances, le Samedi pour la Guerre; le

Dimanche pour les affaires d'Etat ; le Lundi pour celle de la Marine & des *Indes* ; & les Mardi & Mercredi encore pour la Guerre & les Finances. L'argent est fort abondant en ce Pais depuis quelque-tems ; & les affaires prennent dans ces Royaumes une face très-avantageuse pour le Commerce & la Nation. On a expédié de nouveaux ordres pour la construction de quelques Vaisseaux de Guerre & Fregates dans les Ports des Provinces de *Guipuscoa* & de *Biscaye*. On parle de faire incessamment une exacte recherche parmi la Noblesse, mais ce projet n'est, dit-on, pas aisé à exécuter.

IV. Le 30. *Loiis I.* tint Chapelle publique au Palais Royal, accompagné des Grands & de ses principaux Officiers. Ce Prince y prêta le Serment ordinaire en qualité de Grand Maître de l'Ordre de la *Toison d'or*, & fit pour la première fois une Promotion de six nouveaux Chevaliers, qui sont du nombre de ceux que Philippe V. son Pere avoit nommez avant son abdication ; sçavoir, les Ducs de Medina Celi, de Medina Sidonia, d'Arco & de la Mirandole, le Marquis de Ste. Croix, & le Comte de St. Estevan de Gormas, tous six Grands d'*Espagne* de la première Classe. Don François Grimaldo, Chanoine de l'Eglise de *Toledo*, prêta ensuite le serment pour la Charge de Chancelier du même Ordre, dont il a été pourvû. Le Duc de Popoli, le Duc de Montellano & le Marquis de Gogolludo ont été mis au nombre des Gentilshommes de la Chambre ; le Marquis del Surco a été choisi pour être Gouverneur de l'Infant *Don Philippe*, & le Sr. de Conock, Exempt des Gardes du Corps, pour Sous-Gouverneur. La Lieutenance de Roi de *Barcelonne* a été donnée à Don Jean Gonfales de Miquel-
lez;

lez ; le Regiment d'Infanterie d'*Utrecht*, au Brigadier de Beaufort ; celui de *Savoie*, à Don Antonio de Salas ; celui d'*Afrique*, à Don Jérôme Ordonnez ; & celui de *Luxembourg* au Lieutenant Don Paul de Prez. La Commanderie de *Zimena* de l'Ordre de *Calatrava*, a été conférée au Marquis de Fuenbena, & celle d'*Inguerra* de l'Ordre de *St. Jacques*, au Colonel Don Hermosa. Le Marquis de Campo-Florido s'étant démis de ses Charges à cause de ses Infirmités ; celle de Secrétaire des Dépêches des Finances avec tout ce qui en dépend, a été donnée à Don Ferdinand Velde, Grand Tresorier des Guerres, & la Présidence du Conseil des Finances & des Tribunaux en dépendans, a été donnée à Don Jean Blasco d'Orosco, ci-devant Membre du Conseil Royal & Gouverneur de la Chambre des *Alcades*. Le 3. Février le Marquis de *Moya*, à présent Marquis de *Bedmar* se couvrit pour la première fois à la Cour comme Grand d'*Espagne*, & le Duc d'*Albuquerque* lui servit de Parrain dans cette fonction, à laquelle se trouverent tous les Grands qui étoient en Ville. Le 6. le Prince & la Princesse Regnante allerent faire leurs devotions à l'Eglise de *Nôtre-Dame d'Atocha*, & l'après-midi à l'Hermitage de *St. Blaise*. Le soir la Cour assista à la représentation d'une nouvelle Comédie Espagnole intitulée *Don Jean Spina*.

V. Dans un Conseil qui se tint le 8., le Secrétaire d'Etat communiqua des Lettres qu'il avoit reçues de *Cambrai*, portans que les Actes d'Investiture pour les Duchez de *Toscane*, de *Parme* & *Plaisance* en faveur de l'Infant *Don Carlos*, étant arrivez de la Cour de *Vienne*, avoient été délivrez en bonne forme aux Plenipotentiaires Espagnols par ceux de l'Empereur, & que l'ou-

verture du Congrez s'étoit faite le 26. Janvier. On attend ici de moment à autre le Maréchal de Tessé qui vient ici en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de France, & on lui prépare un magnifique Hôtel pour son logement. Le Marquis de Monteleon qui a résidé auprès de L. H. P. les Etats Generaux, doit aussi arriver au premier jour, revenant de la Haye par Paris.

Le ci-devant Prince Regnant Philippe V., retiré dans le Château de *St. Ildefonse*, & dégagé du fardeau de la Royauté, commence à mener la vie privée pour laquelle il a quitté la Couronne & les grandeurs qui l'environnoient. Il veut oublier le monde, mais le monde peu touché de ces grands exemples, quelques édificans qu'ils soient, l'oubliera vraisemblablement bientôt lui-même dans l'état où il s'est réduit. Ce Prince pousse la dévotion jusqu'au point de renoncer à tous les honneurs; son habillement, dit-on, ressemble à celui des Pelerins, & il ne se sert dans ses promenades que d'un Bourdon au lieu de Canne. Plusieurs personnes de distinction lui avoient demandé la grace de le suivre dans sa retraite; mais il n'a voulu retenir auprès de sa personne que le Marquis de Grimaldo en qualité de Surintendant, le Marquis de Valouze François de Nation, en qualité de Maître des Ecuries; le Pere Bermudez Jésuite son Confesseur, & un petit nombre de personnes nécessaires pour son service. La Princesse son Epouse ne garde que la Princesse Doüairiere de Robeque, la Marquise de las Nieves; & quelques femmes dont Elle ne peut absolument se passer. Au reste tout ce que nous dises le mois dernier de la pension que ce Prince s'est réservée, & de ce qui s'est passé au sujet de l'abdication de la Cou-

Couronne, est conforme à ce que l'on en a appris depuis.

VI. *Cadix*. Le Gallion le *Nôtre-Dame de los Milagros* qui n'avoit pû suivre les autres, n'étant pas chargé, partit le 5. Fevrier pour l'*Amerique*; le Conseil de Commerce en ayant reçu la permission de la Cour. Il est escorté par un Vaisseau de Guerre Anglois, qui doit lui servir de Convoi jusqu'aux *Canaries*. On travaille à l'équipement de 3. Vaisseaux de-Guerre & deux Fregates destinées pour aller en course contre les Corsaires de *Barbarie*, avec quelques Vaisseaux de Guerre Maltois qui doivent se rendre à l'embouchure du Détroit. Les Vaisseaux de Guerre Hollandois commandez par le Contre-Amiral Godin, étoient revenus dans la Baye de cette Ville, après avoir croisé quelque-tems à la hauteur du Cap *St. Vincent*, sans avoir rencontré aucun Bâtiment Algerien; mais sur l'avis qu'ils ont reçu, que quatre Pirates avoient paru à 14. ou 15. lieues de l'Embouchure du *Tage*, ils se sont remis en Mer. La Tartane qui avoit escorté les Gallions, est heureusement revenue, & rapporte que la Flotte avoit continué sa route avec un vent favorable pour les *Indes Occidentales*. Le 6. il arriva aussi un Bâtiment d'avis de *Vera Cruz*, par lequel on apprend que l'Amiral Serano y étoit arrivé en 71. jours, excepté deux Vaisseaux qui avoient été écartez par la tempête; mais qui étoient arrivez 15. jours après fort délabrez, que l'ouverture de la Foire de *Vera-Cruz* s'étoit faite à l'ordinaire, & que l'Amiral Serano avoit fait publier qu'il se remettroit en Mer le 24. Avril prochain, pour retourner à *Cadix*. Ce Bâtiment n'a rapporté ni Argent ni Marchandises, & n'étoit chargé que de quelque Tabac qu'il avoit pris en passant à la *Havana*; où l'on apprend

prend qu'il s'est fait un violent ouragan accompagné d'un tremblement de terre qui a renversé plusieurs Maisons.

VII. *Portugal.* Le Roi a accepté le projet présenté depuis peu à son Conseil, pour l'établissement d'une Compagnie qui doit faire Commerce de *Negres* sur la Côte de *Gabon* en *Afrique*, comme étant d'une très-grande utilité pour les Colonies du *Brezil*; & on a publié un Règlement à ce sujet qui contient dix Articles fort amples. On a aussi publié divers autres Reglemens tant pour ce qui concerne l'administration de la Justice & de la Police, que l'utilité particulière du Commerce, à laquelle ce Prince porte particulièrement son attention. On fait de grands préparatifs pour le Couronnement de S. M.; Cereemonie qui n'avoit jamais été en usage en *Portugal*, mais qui sera pratiquée à l'avenir à chaque mutation de Roi: S. M. voulant la première en fournir l'exemple.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le Cardinal Alberoni, depuis son rétablissement a rendu une visite de cereemonie aux Cardinaux Conti & Alexandre Albani; mais il n'a visité le reste du Sacré College que le soir, & en particulier. Nous ne raportâmes le mois dernier qu'en gros les circonstances de cette affaire, & nous fimes bien mention d'un discours que le Pape avoit fait au Sacré College dans le Consistoire que S. S. tint à ce sujet; mais
comme

comme il n'avoit pas été rendu public, nous ne pûmes en faire part. En voici donc le précis, & il est bon de le placer ici, pour que l'on soit instruit de la fin de ce fameux Procès, duquel nous avons si souvent parlé dans nos Journaux. Le St. Pere dit entr'aut es choses; qu'à la verité

„ on avoit accusé le Cardinal Alberoni de plu-
 „ sieurs grands crimes auprès de Clement XI.
 „ qui, de l'avis d'une Congregation assemblée à cet
 „ effet, avoit envoyé une commission à l'Arche-
 „ vêque de *Toledo* pour informer contre lui; que
 „ Clement XI. étant mort, avant que les infor-
 „ mations eussent été envoyées, les Cardinaux
 „ avoient apellé le Cardinal Alberoni au Con-
 „ clave, & qu'ayant demandé de demeurer à *Rome*
 „ après le Conclave, il y avoit vécu avec une
 „ grande soumission, & une grande humilité; que
 „ S. S. parvenuë au Pontificat, croyant de voir
 „ poursuivre le Procès, avoit fait venir les in-
 „ formations; mais qu'après qu'elles eurent été
 „ examinées dans plusieurs Congregations, on
 „ n'avoit pû prouver les crimes imputez à ce Car-
 „ dinal; & que d'ailleurs ces prétendus crimes
 „ n'étant pas d'une nature à meriter la privation
 „ du Chapeau, Elle jugeoit à propos de finir
 „ ce Procès; en imposant un silence perpetuel à
 „ la cause, & à tous ceux qui en avoient pris
 „ connoissance, abolissant tout ce qui avoit été
 „ fait, lavant le Cardinal des taches qui l'auroient
 „ pû flétrir, sans qu'il lui soit jamais necessai-
 „ re de se justifier des accusations portées contre
 „ lui, & voulant qu'il jouisse à l'avenir de tous
 „ les Droits, & Prerogatives attachées à la di-
 „ gnité de Cardinal.

Il faut convenir que personne n'a sçû mieux se
 prêter aux caprices & aux bizarreries de la for-

tune que cette Eminence. Elle en a supporté les inconstances avec une fermeté inébranlable & une souplesse peu commune; aussi revient-elle avec un visage plus riant que jamais, & ce Prélat qu'elle avoit conduit jusques sur le bord du précipice, après être pleinement justifié de tant de crimes qu'on lui imputoit, paroît avec plus d'éclat que jamais dans la même Cour qui avoit conspiré sa perte. C'est le propre des grands genies de savoir plier à propos, & peu de gens sont capables de ce manège, qui réussit infailliblement, quand il est conduit avec habileté.

II. L'Ambassadeur de *Venise* ayant communiqué au Cardinal Spinola, Secrétaire d'Etat, la nomination faite par le Senat de quatre Sujets, afin que le Pape pût en choisir un pour remplir la place d'Auditeur de la *Rote*, vacante par la mort de Mr. Foscarini, S. S. a choisi Mr. Cornaro, & l'a préféré aux trois autres prétendans à cette Charge. Le 23. Janvier cet Ambassadeur eut sa première Audience publique du St. Pere, & se rendit à cet effet au *Quirinal* avec un train de quatre Carrosses à six Chevaux; dix autres Carrosses à deux Chevaux, un grand nombre de Pages & de Valets de Pied vetûs d'une livrée d'écarlate avec des franges d'or & de soye, & accompagné d'un nombreux Cortège d'autres Carrosses des Cardinaux, Princes, & Ministres Etrangers. Après l'Audience Son Excellence entra dans l'Appartement du Cardinal Conti, & ensuite dans celui du Cardinal Spinola, avec lequel elle s'entretint jusqu'à minuit, de sorte qu'on fut obligé de la reconduire aux flambeaux à son Hôtel. Le lendemain après-midi elle alla, suivant l'usage, à la Basilique de *St. Pierre*, & commença ses visites au Sacré College par celle qu'il rendit au Cardinal

Tanara qui en est Doyen. Le Prince Viani a aussi été admis pour la première fois à l'Audience de S. S., en qualité de Prince du premier rang, & le Marquis de la Panne a été pourvû de la Charge de General en chef des Troupes de la Province de la *Marche*.

III. Le tems est fort doux, non seulement en *Italie*; mais on n'a encore ressenti pendant cet Hyver les rigueurs du froid dans aucun des Païs de l'*Europe*: aussi les arbres sont-ils fleuris en plusieurs endroits comme pendant le Printems, ce que l'on ne se souvient pas d'avoir jamais vû. Le Marquis Damis ayant été banni de *Florence*, comme nous le dîmes le mois dernier, s'étoit retiré en cette Ville, sur quoi on lui a notifié un ordre de sortir de l'Etat Ecclésiastique & de chercher ailleurs un azile. On ignore le sujet de cette proscription. Le Duc de *Parme* & le Prince Antoine son Frere étoient convenus par un compromis, de remettre à la décision de la *Rote* un differend qui étoit survenu entre eux au sujet de la Succession de la feu Duchesse leur Mere: ce Tribunal prononça il y a quelque tems en faveur du Prince Antoine, à condition néanmoins, que cette affaire seroit examinée de nouveau, & remise une autrefois sur le Bureau. La Princesse Regnante en *Espagne* n'en fut pas plûtôt informée, qu'elle dépêcha un Exprés aux Auditeurs de la *Rote* avec une protestation, par laquelle elle leur signifioit que ni le Duc son Pere, ni le Prince Antoine son Oncle, n'avoient aucun droit à cette Succession, & qu'elle appartenoit uniquement à ses Enfans, nonobstant les renonciations faites dans son Contrat de Mariage. Sur quoi elle demandoit au Tribunal de la *Rote* qu'il ne se mêlât point de ce differend: mais sans avoir égard

à cette Protestation, ce Tribunal a confirmé la premiere Sentence renduë en faveur du Prince Antoine. Cependant on apprend que le Duc de *Parme* s'est depuis accommodé à l'amiable avec le Prince son Frere, auquel il s'engage de payer 150. mille écus pour les prétentions à la Succession de la feu Duchesse leur Mere, outre les Meubles qui lui sont dévolus.

IV. On a publié un Decret de la Congregation des *Rites*, datté du 11. Decembre dernier, qui ordonne la Canonisation du Bienheureux André Conti de l'Ordre de St. François; enjoignant aux Religieux Franciscains repandus dans toute la Chrétienté, de celebrer tous les ans le premier Fevrier l'Anniversaire de sa mort par un Service solennel. Ce Decret n'a été publié qu'après un rigoureux examen qui a été fait de la vie & des miracles de ce nouveau Saint, qui est arrière-petit Neveu d'Innocent III., petit-Neveu de Gregoire VIII., & Neveu d'Alexandre IV., tous trois Papes de la Famille de Conti, & par consequent de celle du St. Pere Innocent XIII. actuellement Regnant. Le 30., & les deux jours suivans, les Peres Franciscains du Couvent des *Srs. Apôtres*, & de celui d'*Ara-Cæli* celebrerent cette Fête dans leurs Eglises avec une pompe extraordinaire: Il y eut pendant ces trois jours une excellente Musique, des illuminations & des décorations magnifiques, & un concours de devots inexprimables le six Fevrier les Capucins s'acquiterent à leur tour de ce pieux devoir. Leur Eglise étoit ornée de verdure & de fleurs très-proprement mises en œuvres, & la clôture de cette Fête se fit chez eux le 8. Le Pape a envoyé 300. écus à chacune de ces Eglises pour subvenir aux frais qui ont été faits à cette occasion, & on travaille

encore à la Canonisation du Bienheureux Luzzio Pelerin de l'Ordre des Peres Servites. Le Cardinal Cinfuegos a fait la ceremonie dans l'Eglise de *Jesus* des Peres Jesuites, de donner à la Prin-
cesse Sermonera, Epouse de Don Gaetani Prince de *Caserte*, l'Ordre de la Croix au nom de l'Im-
peratrice Douairiere Amelie, qui en est Grande
Maîtresse; & le 13. l'Ambassadeur de *Malthe* fit
aussi la fonction de donner dans la Chapelle de
son Hôtel la Croix de la Religion au second Fils
du Prince Rofrano Strozzi. On fait de grands
préparatifs pour l'Année Sainte, dont l'ouverture
se fera le premier Janvier de l'année 1725. & le
12. il s'assembla au *Quirinal* une Congregation
particulière de la *Visite Apostolique*, dans laquel-
le on convint de couvrir de planches le *St. Esca-*
lier pour le conserver, étant, quoiqu'il soit de
marbre, si fort usé par le frottement de ceux qui
le montent & descendent à genoux pendant ce
saint tems, qu'il menace ruine en plusieurs en-
droits. On a trouvé en creusant la terre à *Lungone*,
Fief appartenant au Connétable Colonna, une urne
dans laquelle il y avoit plusieurs anciennes Me-
dailles, avec une espece de cercueil dans lequel
étoit enfermé un corps de 15. pieds de longueur,
qui ne peut être que celui d'un Geant.

VI. On a pris par un Exprés dépêché de *Ma-*
drid l'Abdication qu'a faite de sa Couronne Phi-
lippe V. Prince Regnant en *Espagne*, en faveur du
Prince des *Asturies* son Fils aîné, & sa retraite
dans le Château de *St. Ildefonse* avec la Prin-
cesse son Epouse. Le 11. le Pape tint examen d'Evê-
ques, & le 14. il y eut Consistoire dans lequel
on proposa diverses Eglises; S. S. fit ensuite la
ceremonie de fermer la bouche au Cardinal Al-
beroni. Le Cardinal Gualthieri a reçu le Col-

lier de l'Ordre du *St. Esprit* dont le Roi de *France* l'a honoré depuis peu, & on assure que le Cardinal *Aquaviva* a envoyé au nouveau Prince *Regnart* en *Espagne* la renonciation à la Charge d'Ambassadeur de cette Couronne, qu'il exerce ici depuis plusieurs années avec beaucoup de réputation. Le 15. il y eut au *Quirinal* une Congrégation de l'Immunité composée de plusieurs Cardinaux, & aux pressantes instances de la République de *Venise*, celle de la *Sacrée Consulte* a défendu tout Commerce avec l'*Albanie*. L'ouverture du *Carnaval* se fit ici le 19., & on commença de représenter l'*Opera* sur trois différens Theatres de cette Ville. La plûpart des Cardinaux sont allez passer ce tems-là en diverses Maisons de Campagnes aux environs de *Rome*.

VI. *Naples*. La rougeole & la petite verole ont beaucoup régné en cette Capitale, & on compte que ces maladies ont emporté près de 8000. enfans. Le Prieur *Don Antoine Ilderis* a pris possession de la Charge de Regent du Conseil Collateral, dont il a été pourvû, & le Chevalier *Bolini*, de celle de Président de la Chambre Royale. Le 20. Janvier *Mr. Allemani*, nouveau Nonce du Pape fit son entrée publique en cette Ville avec beaucoup de pompe, & eut le lendemain Audience du Cardinal Viceroi. L'ouverture du *Carnaval* s'est faite à l'ordinaire par un grand nombre de Masques qui parurent dans les ruës. Tous les Theatres ont été ouverts; mais on a défendu aux Courtisannes sous des peines très-sévères de paroître en public pendant tout ce tems-là. On continue dans ce Royaume les prières publiques, pour qu'il plaise à Dieu accorder une heureuse délivrance à l'Impératrice qui est à la fin de son terme.

de Guerre le *St. Charles* & la *Ste. Barbe*, qui étoient allez escorter plusieurs Bâtimens Marchands, partis il y a quelque-tems de *Fiume* pour *Lisbonne*, revinrent heureusement dans le Port de cette Ville le 12. Fevrier.

VII. *Genes*. Les Corsaires de *Barbarie* continuent de courir ces Mers assez impunément ; le Commerce en est tout-à-fait dérangé, & on apprend par la voye de *Livorne*, qu'il y en a actuellement jusqu'à 20. en Mer, qui depuis peu ont fait quantité de prises sur toutes sortes de Nations. Le Marquis de *St. Philippe* Ministre d'*Espagne* est revenu de la Cour de *Parme* : il a notifié à la Regence la retraite du ci-devant Prince Regnant en *Espagne*, l'abdication qu'il a faite de sa Couronne, & l'avènement de *Loüis* premier son Fils au Trône. Cet événement a été notifié à toutes les Cours de l'*Europe*, & est public. Ainsi nous n'en ferons plus aucune mention dans aucun des Articles de ce Journal.

VIII. *Venise*. On a découvert une maladie dans l'*Albanie Ottomane* que l'on croit contagieuse, sur quoi le Magistrat de la Santé a établi des quarantaines pour tous les Bâtimens qui viendront de ce Pais-là, avec lequel on a défendu tout Commerce. On prépare un nouveau Convoy pour *Corfon*, & on doit embarquer sur les Bâtimens de transport 7. Compagnies d'Infanterie de 65. hommes chacune, qui sont actuellement au *Lido*. Les divertissemens du Carnaval se continuent en cette Ville avec beaucoup de faste, par les Mascarades, le jeu, & les spectacles, & le 23. Fevrier on coupa la tête à un Taureau au milieu de la Place *St. Marc*, comme il se pratique tous les ans, en présence du Doge, du Senat en Corps, & du Nonçe du Pape. Le Vice-Amiral Paschal

Diffion

Diflon a été élu par le Grand Confeil ; Amiral de l'Atfénal, à la place de Mr. Giaferro qui vient de mourir. On a établi ici une Lotterie femblable à celle de *Genes*, & le 23. on commença à la tirer.

IX. *Florence*. Le Marquis *Rangoni*, Envoyé de *Modene*, a pris fon Audience de congé du Grand Duc. Le Comte Seraphini y est au contraire arrivé pour complimenter ce Prince de la part du Duc de *Parme* fur fa nouvelle Dignité, & le Marquis de St. Philippe, Envoyé d'*Efpagne* à *Genes*, y est auffi venu pour exécuter une Commiffion fécete de la part du Prince Regnant fon Maître. On continuë de munir toutes les Places de la *Tofcane*, & S. A. tient de frequens Confeils fur les moyens de conferver dans fes Etats la tranquillité dont ils jouiffent aétuellement.

X. *Milan*. On a établi ici des prieres publiques dans toutes les Eglifes, pour l'heureufe délivrance de l'Imperatrice. Le Comte de Somaglia est allé à *Modene* feliciter le Duc fur la Naiffance du Prince dont la Princeffe Epoufe du Prince Hereditaire est accouchée, & faire en même-tems des complimens de condoléance fur la mort du Duc d'Orléans, Pere de cette Princeffe; il ira de là à *Florence* exécuter une pareille Commiffion, après quoi le Comte de Colmenero, Gouverneur du *Château*, & le Comte Olevazzi s'y rendront en qualité de Commiffaires Plenipotenciaires de l'Empereur, pour donner au nouveau Grand Duc l'Investiture de la *Tofcane*. On parle d'un gros Corps de Troupes Imperiales qui doit venir joindre celles qui font déjà en *Italie*; le Comte de Colloredo, Gouverneur General de ce Duché, a reçu, dit-on, des ordres de *Vienne*, pour faire fâre de grands amas de fourages, & un Commiffaire

ministre des Guerres est actuellement occupé à faire construire des Fours sur la Frontiere du *Tirol*. Le Comte Gazzolo est arrivé ici pour y résider en qualité de Ministre du Duc de *Parme*.

XI. *Turin*. Le Roi a nommé les Détachemens qui doivent aller au commencement du Printems prochain, relever & échanger les Garnisons qui sont en *Sardaigne*. Ces Troupes, qui consistent en 1500. hommes, iront s'embarquer à *Ville-Franche*, & seront commandées par le Marquis de *Suze* comme Colonel. Le Baron de St. Remi Palavicini a été fait Gouverneur de la Citadelle de *Turin*, à la place du Comte de la Roque, mort le mois dernier, & S. M. a gratifié d'une Commanderie de 6000. livres de revenu le Fils de ce défunt. Le Marquis Scipion Maffei, Veronois, & un des beaux esprits d'*Italie*, étant venu ici pour quelques affaires particulieres, le Roi l'a honoré du Titre de Gentilhomme de sa Chambre, & S. M. l'a chargé de placer dans la Gallerie de l'Academie de cette Ville les antiquitez & inscriptions qui furent trouvées dans la terre, lorsque l'on travailla à agrandir cette Ville. Ce Sçavant en donnera en même-tems un détail & une Description exacte. Madame Royale est d'une grande foiblesse, & la petite verole emporte journellement ici quantité de personnes de tout âge: ceux chez lesquels cette maladie s'est glissée, n'osent paroître à la Cour, à cause du jeune Prince d'*Aoste*, qui n'en a pas encore été atteint. On a publié divers Edits pour rétablir le Commerce avec la *Provence*, & regler le prix des denrées. L'Amnistie generale accordée à tous les déserteurs, a aussi été prolongée jusqu'au 18. Mars.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **B**ien loin que Mr. Fleuri Evêque de *Frejus* pressé sa Promotion au Cardinalat, comme nous le dimes mal-à-propos le mois dernier, ce Prélat a, dit-on, représenté au contraire au Roi qu'il ne pouvoit accepter cet honneur; son grand âge ne lui permettant pas d'aller à *Rome*, & que d'ailleurs il ne pourroit plus, étant revêtu de cette Dignité, rendre à S. M. les services qui l'attachent auprès de sa Personne. Je désavouë avec d'autant plus de plaisir ce qui se trouve à son sujet dans nôtre dernier Journal, qu'on y rendoit peu de justice à ce digne Evêque, si recommandable par sa piété, sa modestie, & son désintéressement, en l'accusant d'employer son crédit, & la faveur dont il jouit auprès de Sa Majesté, pour obtenir la Pourpre: lui, qui, comme on le sçait, a toujours constamment refusé les Benefices les plus considerables du Royaume, dont le Roi l'a voulu gratifier, & en dernier lieu le *Cordon bleu*, dont S. M. l'a voulu honorer. Détachement rare & exemplaire dans un Prelat, véritablement Successeur des Apôtres, qui pourrabilien être admiré, mais peu imité. Mr. Robin va suivre le Maréchal d'Estrees à la Cour de *Madrid*, étant chargé de travailler, conjointement avec les Ministres Espagnols, à quelques nouveaux Reglemens concernans le Commerce; & Mr. d'Château-Neuf qui a ci-devant travaillé sous le Duc de Noailles & Mr. d'Argenson, est nommé pour occu-

occupet son Bureau. Mr. du Bois a été fait Secrétaire d'Etat à la place du feu Cardinal son Frere, & Mr. de la Briffe Intendant de *Bourgogne* a été mis au nombre des Conseillers d'Etat, sans néanmoins quitter son Intendance. On dit toujours que le Maréchal d'Estées remplira l'Ambassade de *Rome*, & le Duc de la Feuillade ou le Comte de la Marck celle de *Vienne*. Le 6. Fevrier Mr. Rivot d'Ombreval prit possession de la Charge de Lieutenant General de Police de la Ville de *Paris*, & a fait en cette qualité l'ouverture de la Foire *St. Germain*. Madame la Duchesse d'Orleans a choisi Mr. Machaud pour Chef de son Conseil.

II. On fit le 4. Fevrier dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de *St. Denis* les Obsèques de Mr. le Duc d'Orleans avec une pompe & une magnificence extraordinaire. Le nouveau Duc d'Orleans son Fils y assista avec toute sa Maison, accompagné du Comte de Clermont & du Prince de Conti comme Princes du Sang, & la cérémonie qui fut fort longue, ne finit qu'à quatre heures du soir. L'Oraison funèbre qui fut prononcée par Mr. Poncet Evêque d'*Angers*, & non par Mr. l'Affricau Evêque de Cisteron, fut généralement applaudie, & digne de la reputation de ce sçavant Prélat : l'Exorde étoit d'une beauté achevée & on ne peut louer avec plus d'esprit, ni toucher avec plus de délicatesse qu'il fit plusieurs endroits de la vie du Prince, sans tomber dans la flaterie, trop ordinaire dans ces sortes d'occasions. C'est dommage que la modestie de cet Evêque, qui n'a, dit-on, pas voulu en permettre l'impression, prive le public de cette excellente pièce. Il étoit survenu quelques difficultez touchant le ceremonial entre le Grand Maître des Ceremonies, l'Archevê-

chevêque de Rouen officiant, & les Députés du Parlement, qui prétendoient que c'étoit au Grand Maître à les venir inviter en personne; mais ces minuties ayant été réglées, tout se passa avec beaucoup d'ordre. Voici la description de la pompe funèbre telle qu'elle nous a été envoyée. Elle avoit été ordonnée par Mrs. les Ducs de Trêmes & de Gèvres premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, qui y ont fait également paroître leur bon gout.

Les Décorations de cette Pompe funèbre commencent à la Porte des Tourelles, qui est celle du Vestibule de l'Eglise de S. Denis: Elle étoit en deuil, & tendue de deux lez de velours noir chargés de plusieurs Armes en petit, de Mr. le Duc d'Orléans, & de trois en grand, une en frontispice, & les deux autres à la droite & à la gauche de celle-là.

Description de la pompe funèbre faite à S. Denis pour les obseques de Mr. le Duc d'Orléans.

Le Portail de l'Eglise étoit tendu de deuil de même, avec deux lez de velours chargés de pareilles Armes.

Au-dessus de la Porte du milieu étoit placée une grande Arme, & au dessus des deux Portes laterales deux Chiffres composez des lettres initiales de Son Altesse Royale, & renfermez dans de grands Cartouches.

La Nef étoit tendue de deuil depuis les Galleries qui regnent tout autour de l'Eglise, jusques au rez-de-chaussée.

Sur cette tenture regnoit tout autour de la Nef un lez de velours noir, qui croisant le milieu des Arcades, portoit de grandes Armes & les Chiffres de Mr. le Duc d'Orléans; & sur les Pilliers entre les Armes, & les Chiffres, des Pyramides de lumières en forme de Girandoles à plusieurs bougies,

La

La face de l'entrée du Chœur étoit tendue de deuil jusqu'aux Galleries , comme le reste de la Nef ; cette tenture étoit rehaussée par le bas de deux lez de velours noir chargez d'Armes.

La porte du Chœur étoit dessinée par un Chambranle , dont les arriere-corps représentoient des Squelettes en buste qui se terminoient en guaines.

Ces figures étoient feintes en bronze doré , & portoient un grand Cartouche orné de festons & de palmes qui environnoient les Armes de Son Altesse Royale.

Le fond de ce Cartouche étoit une grande Draperie d'Hermine servant de vêtement aux Squelettes , & se terminant en pavillons au-dessus de la Couronne du Cartouche.

Au deux côtez de la Porte du Chœur , entre les deux lez de velours , pendoient deux grands Tableaux , avec de riches bordures en or , qui renfermoient deux Chiffres ornés de festons & d'attributs de Mort.

Deux Anges de bronze doré soutenoient ces Tableaux.

La décoration du Chœur étoit élevée , comme celle de la Nef , jusques aux Galleries , & représentoit un ordre d'Architecture composé d'une Corniche , dont la frise étoit formée par un lez de velours noir semé de Larmes d'argent & de Lis d'or. Les Piliers qui regnent autour du Chœur , au nombre de dix neuf , étoient couverts de Pilastres qui formoient de grands enfoncemens en façon d'Alcove , du haut desquelles tomboient deux grands Rideaux feints en marbre noir , enrichis d'Ornements de bronze doré & de Crépines d'or , & doublés d'Hermine.

Ces Rideaux étoient retroussés à droite & à gauche , & attachez à deux Palmiers d'argent servant

vant d'arrière-corps aux Pilastres, l'endroit où ils étoient attachez, formoit de gros nœuds, qui se terminoient par de grandes chutes.

Au milieu de la Corniche de ces Alcoves étoient placez deux grands Cartouches, qui renfermoient les Armes de S. A. R. soutenues par deux Renommées, l'une en haut, & l'autre en bas.

Ces Alcoves étoient fermées par des Tympan en façon de Balustrades ornées de Trophées. Du milieu de ces Tympan s'élevoit un Pied-d'Estal surmonté d'un vase, portant une Girandole, le Pied-d'Estal étoit orné de Têtes de Mort en relief & de Cyprés, qui formoient des Festons le long des Tympan.

Chacune des Têtes de Mort en relief portoit aussi une Girandole à plusieurs branches qui soutenoient autant de bougies.

Tous les Tympan étoient de marbre.

Les Trophées de bronze doré, & les Moulures de bronze ordinaire.

Dans les Alcoves qui regnoient au-tour des grilles laterales du Chœur, on avoit pratiqué des Amphitheatres pour placer la Maison de S. A. R.

Tous les Pilastres étoient de marbre veiné de gris.

Les Chapiteaux étoient composez de Têtes de Mort ailées de bronze doré, & coiffées de leurs ailes; elles formoient des Agraffes, & portoient une Girandole à plusieurs branches d'argent, & des Torches, entrelassées qui faisoient les volutes des Chapiteaux, & formoient un Cartouche.

Autour des Têtes de Mort passoit un ruban qui renouoit ces Torches, où étoit attachée une Croix de l'Ordre du St. Esprit, & sur d'autres la Toison d'Or.

Sur les Pilastres on voyoit de grands Cartou-

ches de bronze, ornées de Trophées, & de branches de laurier, qui embrassoient les Chiffres de S. A. R. Au-dessous de ces Cartouches se présentoient des guaines en forme d'escabellon portant des Girandoles ; ces guaines étoient de Marbre d'Egypte, & ornées de Têtes de Mort de bronze & de festons. La baze de la guaine portoit aussi une Girandole.

Les Pilastrs des quatre angles du Chœur étoient ornés de Cormiers, & les Cormiers de chûtes de Festons de Cyprés, où étoient entremêlez des attributs de mort de différentes especes.

Cette Décoration générale du Chœur se terminoit en bas par une Cimaise, qui regnoit au-dessus des Stales tout à l'entour, laquelle étoit profilée d'un tordon de lumiere.

A cette Cimaise étoit attaché un lez de Velours semé de Medailles, de Chiffres de S. A. R. & de Festons d'Hermine.

La Balustrade du Jubé étoit feinte de Marbre & de bronze, & portoit sur le milieu un grand Cartouche qui renfermoit un Chiffre de S. A. R.

L'Autel étoit orné dans le même goût que le tour du Chœur : Il étoit surmonté d'un Dais richement paré avec des Rideaux noirs semés de Fleurs de Lys d'or & de larmes d'argent, & retroussés par Festons. Les pentes du Dais étoient en broderie d'argent.

Les queue des rideaux noirs étoient rehaussez d'une grande Croix de Moire d'argent, cantonnée de quatre Armes de S. A. R.

Les quatre coins du Dais étoient couronnez d'autant de bouquets de plumes blanches & noires.

La queue du Dais se terminoit par deux Pilastrs de Marbre noir. Le corps étoit de marbre blanc avec des chûtes de Trophées.

Au deux côtez de l'Autel pendoient deux grands
Car-

Cartouches, dont chacun renfermoit un Chiffre de S. A. R. Ces Cartouches étoient attachez par des Festons, à des Têtes de Mort ailées, au dessous desquelles paroissoient des escabellons de bronzeportant des Girandoles.

L'Autel & le Contre-retable de l'Autel étoit à découvert : l'Autel & le devant d'Autel de même.

La Suspension étoit couverte d'un Pavillon somptueux en broderie de Fleurs de Lys d'or, bordé aussi de Crepines d'or.

Sur les deux côtez de la Corniche de l'Autel tomboient deux grandes pentes de Velours noir ; ornées des Armes de S. A. R. en broderie d'or ; garnies d'une Crepine d'argent, sous des Rideaux de Damas noir, parez de grandes Armes brodées & garnies de même.

La Corniche étoit profilée de Herfes d'argent portant plusieurs lumieres. Ces Herfes étoient séparées sur les angles, par des branches de Lys, portant plusieurs lumieres.

Les six Chandeliers de la Balustrade du Sanctuaire soutenoient autant de Girandoles, lesquelles à leur tour en soutenoient plusieurs autres, avec un gros cierge qui dominoit sur le milieu.

Il y avoit 18. cierges sur l'Autel, & 55. autour de la Représentation de LOUIS XIV. elle étoit ornée des Armes du Roi en broderie d'or & d'argent.

Toutes les Décorations du Chœur dont on vient de faire le détail, environnoient au loin l'objet le plus remarquable de ce spectacle lugubre ; c'est-à-dire, le Catafalque ou Mauzolée.

Il étoit dressé au milieu du Chœur, d'où il s'élevoit en figure pyramidale, formant une Estrade en quarré

quarré long, feint de differens marbres , avec des moulures de bronze.

Cette Estrade avoit 13. pieds de large sur 18. pieds de long , & se terminoit aux quatre angles par des Pieds d'Estaux , en façon de Consoles , & formoit des pans.

Sa face anterieure & posterieure étoient terminée de deux degrés de marbre , de trois marches chacun , sur lesquelles on avoit rangé quantité de Chandeliers d'argent qui portoient de grands cierges.

Les deux grandes faces laterales décrivoient un grand Panneau ceintre , orné d'un Tympan , & des branches de Palme d'or sortoient plusieurs autres branches chargées de bougies ; ce Tympan servoit de Couronnement.

Au milieu de l'Estrade s'élevoit un Socle dont le corps étoit de marbre blanc & verd d'Egypte , & les panneaux ornés de Trophées de bronze.

Au dessus du Socle s'élevoit un Tombeau de marbre , décoré de Cartouches sur toutes les faces , dans lesquels on voyoit les Armes & les Chiffres de S. A. R. surmontés d'une Couronne.

Le Tombeau étoit élevé sur des Consoles , & sur un vase antique feint de bronze , lequel paroissoit au-dessous. Ces Consoles , qui soutenoient le Tombeau , portoient le Socle , d'où elles s'échappoient en partie sur l'Estrade , & alloient former une Console dont l'extrémité se séparoit en deux Volutes , d'où partoient deux branches doubles , chargées de bougies. Le reste de cette Console étoit décoré de Têtes de Lion , de Palmes , & autres Ornaments feints de bronze.

Sur les quatre Pieds d'Estaux des Angles de l'Estrade , on voyoit des Trophées de neuf à dix pieds de hauteur , lesquels représentoient de grands Fauf-
ceaux

ceaux de Piques, autour desquels étoient attachez plusieurs Drapeaux, Etendarts, Boucliers & autres Trophées.

Sur les Pieds-d'Estaux, aux bas de ces Trophées, on voyoit des Cuirasses.

Les Faixceaux étoient terminez par treize branches qui servoient de chandelier à autant de bougies, & formoient des Girandoles qui sembloient naître du milieu de ces Faixceaux.

Au-dessus du Tombeau dominoit une Représentation de S. A. R. couverte d'un Poêle très-riche, de Velours noir, orné d'une Croix de Moire d'argent, cantonnée des Armes de S. A. R. en Broderie d'or & d'argent. Au-dessus de ce Poêle, & aux pieds de la Représentation, paroïssoit le Manteau à la Royale; & à la tête on voyoit, sur un carreau de Velours noir, la Couronne & les autres marques d'honneur de S. A. R. envelopées d'un Crespe, qui par sa couleur dépeignoit les ombres du Tombeau, où étoit pour jamais ensevelie la splendeur de ce Prince.

Le Catafalque étoit surmonté d'un magnifique Pavillon, de figure octogone: ses huit Angles étoient couronnez de huit pommes dont chacune servoit de vase à un Bouquet de plumes, noires & blanches, du milieu desquelles partoît une Aigrette. Le Pavillon étoit décoré de riches pentes de Velours noir, bordées d'une Broderie qui formoit des Festons sur chaque pente.

Dans le milieu, & aux deux côtes de chaque pente, s'offroient les Armes & Chiffres de S. A. R. savoir, les Armes dans des Cartouches, & les Chiffres dans des Médailles: ces Armes & ces Chiffres étoient renfermez dans des Festons d'Hermine qui les séparoient.

Les pentes étoient embrassées par de gros cordons qui tomboient de la voute, en formant des Festons,

Et étoient, pour ainsi dire, des ailes à ce magnifique Pavillon, lesquelles sembloient le suspendre en l'air par un vol insensible. &c.

La Duchesse Doüairiere d'Orleans, qui s'étoit retirée dans un Couvent au Fauxbourg *St. Antoine*, revint le 5. au Palais Royal, où elle reçut les visites de toute la Cour, & le 6. elle retourna à *Verfailles*. Le 7. l'Abbesse de Chelles fit aussi faire dans son Abbaye un Service solennel pour le repos de l'ame de feu S. A. R. son Pere.

III. On meuble le Château de *Marly*, où le Roi a resolu d'aller passer quelques semaines. Le 9. ce jeune Prince fut incommodé d'un mal de gorge, qui n'a cependant pas arrêté le cours de ses études, ni de ses exercices ordinaires, auxquels il s'attache avec beaucoup de plaisir. S. M. va envoyer au nouveau Prince Regnant en *Espagne* quatre Cordons Bleus, pour les distribuer à son choix à quatre Seigneurs Espagnols; & le Duc d'Orleans a dépêché en cette Cour le Marquis de *Clermont* son premier Ecuyer, pour complimenter le Prince son Beaufrere, & la Princesse sa sœur sur leur avènement à la Couronne, & remettre en même-tems le Collier de la Toison d'or dont le feu Duc d'Orleans son Pere étoit revêtu. Le Roi a accordé à ce Prince 350. mille livres par an, pour payer les appointemens des Officiers de sa Maison; & au Chevalier de *Beringhen*, un Brevet de retenue de cent mille écus sur sa Charge de Premier Ecuyer, avec les grandes & petites entrées au *Louvre*. Le différend entre ce Chevalier & le Prince Charles de *Lorraine* Grand Ecuyer, a été réglé par un nouvel Arrêt du Conseil d'Etat, qui le confirme dans
tous

sous les Droits & Prétogatives de sa Charge, sans dépendre en aucune maniere du Grand Ecuyer, qui prétendoit qu'il lui fût subordonné. Le 15. le Roi entra dans sa quinzième année, & reçut à *Verfailles* les complimens de toute la Cour, des Ministres Etrangers, & des Cours Superieures qui s'y étoient renduës de *Paris*. Ce jour-la S. M. donna Audiance à Mr. de Rolinville Envoyé Extraordinaire du Duc de *Lorraine*.

IV. Il se passe peu de jours sans que Mr. le Duc de Bourbon ne donne quelques nouvelles marques de son attention pour le bien public. Les Ordonnances publiées depuis peu contre les jeux de hazard, & ceux qui les tenoient, s'exécutent par ses ordres a la rigueur; & les Bouchers de cette Capitale s'étant mis sur le pied de vendre leur viande à un prix excessif, sous le prétexte des diminutions d'Espèces, dont on est menacé, S. A. a permis l'établissement d'une Compagnie, qui la livrera à moitié meilleur marché, à l'exclusion desdits Bouchers, dont quelques-uns ont été obligez de fermer leurs Bancs. On s'attend que ce Prince établira quelque ordre pour les autres Denrées & Marchandises, qui bien loin de diminuer de prix, à proportion des diminutions que l'on fait sur l'argent, augmentent de jour en jour & de plus en plus. Le Chevalier de St. Simon a été relegué à *Pierre en-Cise*, & le Gouvernement a fait arrêter & conduire à la *Bastille* Mr. de Turbilli Colonel d'Infanterie & Brigadier des Armées de S. M. accusé d'avoir enpoisonné la premiere femme, & d'avoir tenté de faire le même traitement à la seconde. Mr. Rollinol Procureur General de la Chambre des Comptes de *Paris*, a reçu ordre de se démettre de sa Charge; & Mr. de *Bernage*

est rapellé de son Intendance de *Languedoc*. L'Intendance de la Generalité de *Paris* étant vacante par la mort de Mr. Bignon, S. M. en a disposé en faveur de Mr. d'Angervillers Conseiller d'Etat, & Mr. de Harlay de Celi va remplir son Intendance de *Strasbourg*. On a aussi rapellé les Marechaux de Roquelaure, de Medavi, & de Berwich qui commandoient en Chef les Troupes en *Languedoc*, *Dauphiné* & *Guyenne*; & on doit envoyer à leurs places des Lieutenans Generaux, qui n'auront ni la même autorité, ni des apoinemens si considerables. Le même Reglement sera exécuté dans les autres Provinces, ce qui fera une épargne au Roi de prés d'un million tous les ans. Le 20. le Cardinal de Rohan sacra dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites, l'Abbé de Bussy Evêque de *Luçon*, assisté des Evêques de *Soissons* & de *Verdun*. Le 25. S. Em. fit la même ceremonie pour l'Abbé de Froulay Evêque de *Mans*, & le 26. pour l'Abbé d'Argentré Aumônier du Roi, pourvû de l'Evêché de *Tulle*. Le Comte de Kufrein qui a été Commissaire de l'Empereur à l'élection qui s'est faite à *Liège* d'un Prince & Evêque de cette Ville, est venu ici pour voir, avant de retourner à *Vienne*, ce qu'il y a de curieux en cette Ville & aux environs. Mr. vander Meer qui va à la Cour de *Madrid*, en qualité d'Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux, y est aussi arrivé de la *Haye*.

V. Le 26. le Roi fut indisposé d'un rhume & d'une indigestion, pour avoir mangé avec trop d'appetit au retour de la chasse. S. M. a supprimé tous les Brevets de Colonels accordez pendant sa Minorité, & ceux qui les avoient obtenus, ne conservent que le traitement de simple Capitaine. On va aussi travailler à une revision generale

vale des pensions qui ont été accordées tant aux Officiers Militaires, que Politiques, & on doit en supprimer le quart, ce qui fera au Roi une épargne de plusieurs millions. Mrs. Croizat & de Montargis ont reçu ordre de se défaire de leurs Charges de Tresorier & de Greffier de l'Ordre du *St. Esprit*, en faveur de Mrs. Dodun Contrôleur General des Finances, & de Maurepas Secrétaire d'Etat. On assure qu'il leur a été défendu de porter à l'avenir le *Cordon bleu*; mais que le Comte d'Evreux & le Marquis d'Arpajou qui ont chacun épousé une de leurs Filles, sollicitent vivement pour obtenir que cette marque d'honneur leur soit conservée jusqu'à la mort. Le premier Mars S. M. étant parfaitement rétablie, reçut les *Cendres* dans sa Chapelle par les mains du Cardinal de Rohan son Grand Aumônier; S. M. y entendit la grande Messe qui fut célébrée par ce Prélat, & à l'issue l'Abbé de Froulai prêta le Serment ordinaire comme Evêque du *Mans*. Le Pere Poillon fameux Prédicateur a recommencé à prêcher avec un applaudissement universel, dans l'Eglise des *Grands Cordeliers* de cette Ville, pour la première fois depuis environ deux ans, qu'il fut interdit par le Cardinal de Noailles. L'Abbé Paris a été nommé Coadjuteur de l'Evêché d'*Orleans*, & l'Abbé Joli l'un des Chapelains du Roi, a été pourvu de l'Abbaye de *Bournet* qui est d'un gros revenu.

VI. Mr. Hop Ambassadeur de L. H. P. les Etats Generaux, eut le 2. Audience du Roi, à qui il presenta Mr. Vander Meer qui va à la Cour de *Madrid*, ce dernier eut ensuite Audience de l'Infante Reine & des Princes du Sang. Le Comte de Kuffein, dont on a parlé ci-dessus, a aussi en l'honneur de saluer S. M. & toute la Fa-

mille Royale. Le Roi a accordé une pension annuelle de 3000. Liv. à la Veuve de feu Mr. Bignon Intendant de *Paris*, & une de pareille somme à Mr. de Blanzi son Fils. Le Duc de Villeroy a obtenu la permission d'aller à *Lion* rendre visite au Maréchal son Pere, & on commence à douter que ce Seigneur revienne si-tôt à la Cour. Le 5. Mars, le Parlement envoya une Députation à Madame la Duchesse Douïaiere d'Orleans pour recevoir sa déclaration comme elle se chargeoit de l'éducation de ses enfans mineurs. Cette Princesse fera désormais sa résidence à *Versailles*, & ne conserve que six Gardes pour sa Personne. Mr. le Controlleur General des Finances écrit dernièrement par ordre du Roi aux Marchands de *Rouën*, qu'ils eussent à diminuer le prix de leurs Marchandises à proportion des reductions faites & à faire sur les Monnoyes, si non que S. M. accepteroit l'offre que divers particuliers font d'en fournir, de toutes sortes au public à un prix raisonnable.

VII. Le Gouvernement ayant donné à la Compagnie des *Indes* le privilege exclusif de faire des Lotteries, il y eut le 8. Fevrier une Assemblée extraordinaire des Directeurs à ce sujet, où l'on prit la resolution d'en établir cinq :

sçavoir :

Une en argent de 20. sols le billet dont tous les lots seront payez en argent, & dont la Compagnie retirera un benefice de dix par cent.

Une autre de 100. liv. le Billet dont les lots seront en rentes viageres, & dont la Compagnie retirera cinq par cent de benefice.

Une troisième de dixièmes d'Actions, dont les lots seront en Actions, & dont la Compagnie retirera 5. par cent de benefice.

Une

des Princes &c. Avril 1724. 281

Une autre d'Actions en forme de Tontine, sur le pied de 200. liv. de revenu chacune, avec accroissement de moitié aux Actionnaires, & moitié à la Compagnie.

Une cinquième composée d'Actions à 250. Liv. de revenu chacune à fond perdu sur la Compagnie.

Le 16. il y eut encore Assemblée à laquelle Mr. De Lun Controleur General des Finances présida, & dans laquelle on regla différentes affaires concernant le Commerce. On assure que la Compagnie a présenté depuis un Mémoire au Conseil contre les Colonies que les Portugais se sont proposés d'établir sur les Côtes d'*Afrique* & de *Guinée* comme étant directement contraire au Traité de Commerce des *Negres*, & à la dernière Paix conclue à *Utrecht*. On parle d'un nouvel arrangement qui lui sera très-avantageux, le Gouvernement paroissant s'intéresser à ce qui la regarde, & vouloir lui procurer de grands avantages qui puissent mettre son crédit sur un bon pied, & attirer la confiance du public. Le premier Mars on fit sçavoir par des Affiches, que le 6. le Sr. Bille commenceroit à prêter 1500. livres sur chaque Action à ceux qui se presenteroient pour un ou plusieurs mois, sur le pied d'un demi par cent d'intérêt par mois, & que si les Actions engagées n'étoient pas rachetées dans le terme fixé, elles demeureroient au profit de la Compagnie, & qu'aucun particulier ne pourroit engager plus de 10. Actions à la fois. Le 2. elles monterent tout à coup à 2210. liv., malgré les diminutions d'Espèces, qui vraisemblablement les devoient faire baïsser de prix : ce qui confirme que la Cour protege ce Commerce. L'affaire du Sr. de la Jouchere, qui est encore à la

Bastille,

Bastille, est poursuivie criminellement ; on va, dit-on, décréter contre Mr. le Blanc, ci-devant Secrétaire d'Etat & Ministre de la Guerre, & contre le Comte de Belleisle accusé de malversations & de peculat, & le Frere de ce dernier vient d'être arrêté pour avoir voulu faire passer quelques Memoires au Sr. de la Jonchere, servant à sa décharge. Le commerce de papier recommence à se faire à l'Hôtel de la Compagnie avec autant de chaleur qu'il s'est fait autrefois à la rue *Quinquempoix*; mais n'y a-t-il pas quelques fâcheux rétors à craindre. Voici les nouveautez qui ont paru pendant le mois de Février.

Un Arrêt du 24. Decembre, qui ordonne l'exécution de l'Article III. du Reglement du 17. Mars 1717., & en consequence, que les Serges de Vilers auront 52. portées de 34. fils chacune, & que les étroites auront 42. portées aussi de 34. fils.

Autre du 4. Janvier, qui proroge jusqu'au dernier Decembre 1724. le délai accordé pour la moderation des frais de marc d'or, enregistrement, sceau, reception, & installation des particuliers qui leveront pendant ce tems aux parties casuelles, des Offices vacans ou de nouvelle création.

Une Declaration du 4., qui confirme les Privileges des Officiers de la Maison de Mr. le Duc d'Orleans.

Autre du 24., portant établissement d'une Caisse commune des fonds provenans des Recettes Generales des Domaines & Bois.

Un Arrêt du 4., Février, qui reduit le prix des Loüis d'or de 27. livres à 24., & les matieres d'or à proposition ; Et les Ecus de 6. livres 18. sols, à 6. liv. 3. les demis, quarts, aussi à proposition.

Edit du même mois, portant création de quatre millions

millions de livres de rentes viagères au dernier 25. sur les Tailles.

Arrêt du Conseil, qui accorde à la Compagnie des Indes le Privilège exclusif de faire des Lotteries, en argent, Actions & dixièmes d'Actions.

Une Declaration du Roi, qui défend sous des peines très severes de donner à manger & à boire dans les Cabarets pendant le Service divin.

VIII. *Cambrai*. Le Ceremonial dans les Congrès est souvent ce qu'il y a de plus difficile & de plus long à regler. On sçait combien de tems ont couru né ces sortes de choses dans les précédens, & quels obstacles il a fallu surmonter, pour y parvenir. Heureusement toutes les Puissances concourent à lever ceux qui pourroient naître, & on a lieu d'esperer que le Congrès de *Cambrai* n'essuyera pas de pareilles longueurs. Il étoit survenu une difficulté à l'occasion de l'omission faite dans les pleins-pouvoirs des Ambassadeurs Plenipotentiaires de l'Empereur, de traiter les Ministres de France & de la Grande-Bretagne, de Plenipotentiaires Médiateurs; mais cela a été ajusté sans peine. Le 20. on convint aussi des Articles suivans; pour prévenir tout ce qui pourroit retarder la signature des Traitez, & les Ministres Plenipotentiaires en ont envoyé des copies à leurs Cours, pour y être approuvez.

1. On est convenu unanimement, que pendant le cours de cette Négociation, on n'observera aucun ceremonial, & que les Plenipotentiaires s'assembleront sans aucune distinction par rapport au rang.

2. Ceux de l'Empereur & du Prince Regnant en Espagne, signeront seuls leur Traité de paix particuliere.

3. Ceux de S. M. Imp. & du Roi de Sardaigne

gne en feront autant, par rapport aux points qui seront ajustez entre eux.

4. Ceux de *France* & de la *Grande-Bretagne* ajouteront au bas de ces deux Traitez particuliers; que ces Traitez ont été negociés, conclus & signés sous la médiation de leurs Maîtres. 5. Ils declareront en même-tems; que leur Mediation cesse du jour de la signature de ces Traitez.

6. On tiendra prêt pour le même jour un Acte, dans lequel seront inferez mot à mot, & confirmez de nouveau, le Traité de la *Grande-Alliance*, l'accession à cette Alliance, & les deux Traitez mentionnez ci-dessus, moyenant que dans ces deux Traitez entre l'Empereur, & l'*Espagne*, & le Roi de *Sardaigne*, il n'y ait rien de préjudiciable aux Traitez entre la *France* & la *Grande-Bretagne*.

7. Les Ministres de toutes les Puissances interessées à la *Quadruple Alliance*, la signeront comme parties contractantes, & comme garants les uns envers les autres de tout ce qui a été stipulé & réglé jusqu'à présent, suivant le Traité de *Londres*.

8. On fera autant d'Actes ou instrumens de la même teneur, qu'il sera nécessaire pour les Puissances qui signeront alternativement.

9. Les Ambassadeurs de l'Empereur, suivant leur rang, signeront les premiers ces Actes d'instrumens, & ceux des autres Puissances dans l'ordre observé à la *Haye*. Lors de la signature de l'accession du Prince Regnant en *Espagne*,

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Le droit incontestable qu'à l'Empereur de former selon son bon plaisir de nouveaux établissemens dans ses Païs Hereditaires, & l'affection dont ce Monarque est prévenu en faveur de ses Sujets, ont enfin prévalu sur les raisons & les remontrances des Hollandois, & la Compagnie des Indes nouvellement érigée dans le Païs-Bas Autrichiens, subsistera vraisemblablement malgré tous les mouvemens que l'on s'est donnez pour le faire tomber. Le premier Fevrier S. M. Imp. tint encore un Conseil secret qui gouda sur les affaires de cette Compagnie, & on travaille à lui procurer tous les avantages possibles, pour assurer son crédit, & la fortune des particuliers qui y sont interressez. On m'a envoyé une copie de la Dissertation de Mr. le Fiscal Nenny, servant de reponse aux objections des Hollandois; la Souveraineté du Prince, & la Liberté des Sujets y sont deffenduës avec une force qui détruit tout ce qu'ils ont pû alleguer à ce sujet, & il faut necessairement que cette Piece trouve place dans ces Memoires, pour que le Lecteur puisse être au fait d'une affaire qui a tant fait de bruit, & pour la défense de laquelle, on ne menaçoit pas moins que de troubler la tranquillité dont l'Europe jouit actuellement. Nous la donnerons sans faute le mois prochain. Le 3. S. M. tint Conseil d'Etat, dans lequel le
Comte

Comte de Kuevenheiller prit séance en qualité de Conseiller Aulique, & Mr. Schmit Nayenberg y prêta le Serment de fidélité comme Chancelier de la Basse-Autriche.

II. On a reçu avis en cette Cour par un Exprès dépêché de *Cambrai*, que l'ouverture du Congrès s'y étoit faite le 26., & le 12. on envoya aux Plenipotentiaires de S. M. de nouveaux Pleins-Pouvoirs. Mr. Grimaldi Nonçe du Pape a déclaré au Prince Eugene de Savoye, que le St. Pere protestoît solennellement contre tout ce qui pourroit y être conclu au préjudice du St. Siège par rapport à l'investiture des Etats de *Toscane, Parme & Plaisance*; mais comme les prétentions de S. S. n'ont pas, dit-on, un fondement bien legitime, on n'a eu aucun égard à cette déclaration, & les choses vont toujours leur train. L'Abbé Sylva va à *Varsovie* exécuter une Commission auprès du Roi de *Pologne*, & le Comte de Wratiflaw doit aller à la Cour de *Saxe* en qualité d'Envoyé Extraordinaire. Le Duc de *Méckembourg* a encore écrit deux Lettres à l'Empereur, & comme elles sont conçues dans les mêmes termes que les précédentes, on continuë de douter que sa soumission soit sincere. Le Marquis de Valpadayos a été fait par S. M. Grand d'*Espagne*, Gentilhomme de la Clef d'or, & Major General; & le Comte de Zonnenberg a été élevé à la Dignité de General d'Artillerie.

III. Les Bals & les Mascarades ont été defenduës ici pendant le *Carnaval*. Le 14. on a prit l'Electon de l'Electeur de *Cologne*, à l'Evêché d'*Hildesheim*, & que le Comte de Bergh avoit été élu Evêque & Prince de *Liège*. Les Etats de la *Basse-Autriche* n'ont pas encore consenti à la demande de l'Empereur, & on dit même qu'ils s'ex-

culent

consent de l'accorder. S. M. a fait venir de *Praque* le Conseiller de *Langen* pour instruire le Prince Héreditaire de *Lorraine*, dans le Droit & l'Histoire. On parle de réunir au Royaume d'*Hongrie* la *Transilvanie*, & que toutes les causes de cette Province seront portées par apel au Tribunal de *Presbourg*. On va aussi incorporer à ce Royaume les conquêtes faites sur les Turcs depuis quelques années, malgré les remontrances faites par les Habitans de ce Pais, & on doit reparer les mines d'or & d'argent qui sont dans la *Haute Hongrie* pour qu'elles puissent produire plus que par le passé. La clôture du *Carnaval* se fit le 29. à la Cour par une très-belle *Matcarade*, & un grand Bal, auquel L. M. & le Prince Héreditaire de *Lorraine* se trouverent.

L'Imperatrice Regnante est à la fin du tetme de sa grossesse, & on continuë par tout d'adresser des vœux au Ciel, pour l'heureuse délivrance de Sa Majesté.

IV. *Ratisbonne*. Le Roi de *Dannemarc* fit dernièrement notifier au Corps Evangelique par son Ministre, qu'il fera celebrer la *Pâque* le 9. Avril prochain, conformément au nouveau Calendrier dressé en dernier lieu. La plupart des Puissances Protestantes comme les *Cantons Suisses*, le Roi de *Prusse*, &c. l'ont aussi accepté, & fait publier dans leurs Etats; mais les Protestans d'*Augsbourg* n'y ont pas encore acquiescé, & paroissent résolus de continuer la celebration de cette Fête selon le Calendrier des Catholiques Romains. Cette diversité, qui peut être préjudiciable aux affaires de l'*Empire*, a déjà suscité de grands débats, & ne peut apporter que de la confusion.

VII. *Prusse. Berlin*. La Reine a été attaquée
d'un

d'un violent mal de gorge à *Postdam*, où L. M. font, dit-on, état de rester jusqu'à *Pâques*. On a publié un Placard par lequel le Roi invite des Ouvriers de divers Métiers & 400. Familles propres à l'Agriculture, à venir s'établir en *Prusse*. Voici la traduction d'un Edit ordonnant l'acceptation du nouveau Calendrier.

FREDERIC GUILLAUME, *Roi de Prusse*.

CHERS FIDELES,

Comme les *Etats Catholiques Romains de l'Empire* ne veulent pas permettre à leurs Sujets *Protestans* de célébrer la prochaine Fête de *Pâques*, sinon le 16. *Avril* conjointement avec leurs Sujets *Catholiques Romains*, notre gracieuse volonté est, que nos Sujets de cette Religion ayent à la célébrer le 9. du même mois d'*Avril*, jurant le nouveau Calendrier des *Protestans*, conjointement avec nos Sujets de cette dernière Religion, dans toute l'étendue de nos *Etats*, & principalement dans cette *Province*.

C'est pourquoi nous vous commandons de faire en sorte, que notre volonté là-dessus soit publiée dans toutes les *Eglises*, afin que personne n'en ignore.

S. M. a donné le Régiment des Grenadiers à cheval, vacant par la mort du General *Doiffing* au Baron de *Schulembourg*.

VIII. *Cologne*. On a reçu avis que le 8. le Chapitre d'*Hildesheim*, s'étant assemblé, procéda à l'élection d'un Evêque de cette Ville, & que l'Electeur de *Cologne* Evêque de *Munster*, fut unanimement choisi pour remplir ce Siége. Le 13. S. A. S. E. passa à *Neus* revenant de *Liège*, & les Députés du grand Chapitre allèrent l'y complimenter.

menter sur son avènement audit Evêché. Le soir elle passa le Rhin à *Keyserwert*, où elle coucha, & le 14. elle continua sa route vers *Munster*. Le Baron de *Tuickel* Evêque Suffragant d'*Hildesheim*, est parti à la tête d'une nombreuse Députation de ce Chapitre pour aller à *Munster* aussi complimenter ce Prince sur sa nouvel Dignité. Le Cardinal de *Saxe-Zeitz* est revenu de *Liège*, & après un séjour de quelques jours, son Eminence en partit le 3. Mais à bord d'un magnifique Yacht portant la Bannière Imperiale, & au bruit d'une triple décharge du Canon des Ramparts, pour retourner à *Ratisbonne*. On dit qu'elle a dessein de se démettre de la Prévôté de l'Eglise Cathédrale de cette Ville, en faveur du Prince de *Saxe* son Neveu, & que la plupart des Capitulaires y ont déjà donné leur consentement. Le nouvel Electeur n'est pas attendu dans ses Etats avant le mois de Juin prochain.

IX. *Liège*. Il y a eu des réjoüissances publiques à *Liège*, au sujet de l'Electon du nouvel Evêque, qui ont été d'autant plus sincères, que ce choix a un aplaudissement general, & que les Sujets de cette Principauté en paroissent très-satisfaits. Le nouveau Prince se nomme *Leïss-George Comte de Berg* d'une des meilleures Maisons des *Pais-Bas Autrichiens*. Il est âgé de 64. ans, d'un mérite distingué, d'une vie exemplaire, d'une modestie peu commune, & depuis l'an 1538. le troisième Prince de *Liège* de cette illustre Maison. Le 10. le Comte de *Kufstein* Commissaire de l'Empereur partit pour la Cour de *France*, d'où il doit retourner à *Vienne*, & le Prince d'*Auvergne* partit aussi le même jour pour son Diocèse. Le 11. le Cardinal de *Saxe-Zeitz* prit la route de *Francfort*, pour de la se

rendre à *Ratisbonne* ; & le 12. l'Electeur de *Cologne* prit celle de ses Etats de *Munster*. Son Altesse entra le 25. en retraite dans le Couvent des Capucins ; pour se preparer à recevoir les Ordres , & a envoyé un Commissaire à la Cour de *Vienne* , pour prêter en son nom le Serment de fidelité ordinaire à l'Empereur , & recevoir de S. M. l'Investiture de ses Etats. S. A. S. a aussi dépêché à *Rome* , pour demander à S. S. la confirmation de son Election , & entretems le Chapitre doit continuer l'administration du Gouvernement. On a commencé à former sa Maison , & ce Prince a déjà pris à son Service 4. Chapelains, 4. Pages, qui sont, le fils du Comte de *Hohen* , le Baron d'*Eynaiten* , le Baron de *Freyteur* , & le Comte de *Warfuzé* , & 50. hommes pour sa Garde à cheval, dont le Marquis de *Cosel* est Capitaine. Les anciens Officiers ont été conservez dans leurs Emplois , à l'exception de Mr. d'*Obbelstein* Colonel du Regiment d'Infanterie qui est en Garnison à la Citadelle , qui ayant demandé sa démission , s'est retiré après l'avoir obtenuë. On fait les préparatifs necessaires pour l'entrée publique de S. A. S. qui est fixée vers le milieu du Carême.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans le Pais du NORD , depuis le mois dernier.

- I. *Pologne. Warsovie.* Le 23. Janyier le Roi quitta le Palais Royal, pour aller faire sa résidence au Château, & ce jour-là S. M. fut complimenten-

plimentée fut son heureuse arrivée par le Marechal de la Couronne au nom de la République. L'Evêque de *Smolensko* a été nommé à l'Evêché de *Wilna*, & il y a quantité de prétendans à la Charge de Major General de la Couronne qui est vacante. Les Seigneurs du Royaume arrivent journellement auprès du Roi, & S. M. tient de frequens Confeils secrets avec les Ministres & les Senateurs ; on n'est cependant pas encore certain quand l'ouverture de la Diette generale des Etats du Royaume se fera. Le 20. Fevrier le Roi retourna au Palais Royal, où l'on a élevé un grand Theatre pour la représentation de l'Opera & de la Comédie ; & le 22. le Comte de Flemming arriva ici de *Dresde* avec le Comte de Lagnasco. On fait marcher un Corps de Trôupes vers la *Podolie* & l'*Ukraine*, pour garantir ces Provinces des courses des Tartares.

II. *Suede*. Le Roi donna le 2. Audience à un nouvel Envoyé Extraordinaire de *Russie*, & le 6. S. M. alla en traînaux à *Lungby* prendre le divertissement d'une grande partie de chasse qu'on y avoit preparée, avec les Seigneurs de la Cour qu'elle y avoit fait inviter. On a envoyé des ordres pour équiper incessamment les Vaisseaux de guerre & Frégates qui sont à *Carelkron*, & deux Reginens d'Infanterie doivent s'y rendre d'*Upland*, pour observer, dit-on, les mouvemens des Russiens qui ont renforcé la Garnison de *Wjbourg*, & des autres Forteresses voisines. Cependant le Traité d'Alliance entre cette Couronne & le Czar, vient d'être conclu, & va être mis au net, signé, & envoyé à S. M. Czarienne, pour être ratifié. On continue aussi les conférences avec le Ministre de ce Prince, pour le règlement des Limites. Il a recommencé à gérer

en ce Païs , même avec tant de violence, qu'on peut passer de grosses charges sur les plus grandes Rivières sans risque.

III. *Danmemarc*. Le Roi n'ira , dit-on , pas cette année dans le *Holstein* ; & S. M. fera sa résidence pendant tout l'Été à *Fredericsbourg*. On travaille avec chaleur à l'équipement de la Flotte, & on parle de mettre au Printems prochain une nombreuse Escadre en Mer. On meuble magnifiquement l'Hôtel d'*Edinger* pour le Prince & la Princesse Royale qui doivent l'occuper. Le Roi a disposé de l'Evêché de *Bergue* en Nortwege en faveur de Mr. Muller Prédicateur de la Cour , & le Major General Stoken a été fait Commandant de la Citadelle de *Copenhague*.

IV. *Petersbourg*. On est encore fort incertain de la Paix ou de la guerre avec la *Porte* ; les négociations s'y continuent sous la médiation du Marquis de Bonac Ambassadeur de *France*, & on en attend de moment à autre le resultat. Cependant on en augure bien , sur ce que le Czar a envoyé ordre au Prince de Galitzin qui commande dans l'*Ukraine* , de ne plus faire aucun Détachement vers la Frontiere de *Persé*, où S. M. s'est engagée préliminairement de ne plus étendre ses conquêtes ; & comme on espere qu'il n'y aura pas de rupture avec les Turcs , on va continuer à travailler au Canal de communication avec le Lac de *Ladoga*. Il a recommencé à gélér en ce Païs, & on dit a present que le départ de la Cour pour *Moscow*, est fixé au mois de Mars, ce voyage ayant été differé jusques-là , à cause du mauvais tems. S. M. va envoyer divers jeunes Gentilshommes , pour résider à *Lisbonne*, *Cadix*, *Genes*, & *Livourne*, en qualité de Consuls de la Nation Ruffienne, & le General Czeremerof a été envoyé

des Princes &c. Avril 1724. 293

yé auprès de l'Empereur de la *Chine*, pour solliciter un Traité de Commerce avec ce Monarque. Le Baron de Mardefeld est arrivé de *Berlin*, pour menager en cette Cour les affaires du Roi de *Prusse*; mais il n'est encore revêtu d'aucun caractère. Le 21. Fevrier on fit ici l'ouverture de la grande Mascarade annuelle qui a été établie par S. M., & qui doit durer jusqu'à la fin du Carnaval. Le Vice-Amiral Willster est revenu à *Revel* avec les deux Vaisseaux, ayant été arrêté par les glaces près de l'Isle de *Bornholm*.

A R T I C L E V I I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. On celebra le 10. Fevrier l'anniversaire de la mort du Roi Charles I. à la maniere accoutumée. L'Evêque de *Bangor* prêcha dans l'Abbaye de *Westmunster* devant les Seigneurs; & le Docteur Hough devant la Chambre des Communes, dans l'Eglise Paroissiale de Ste. Marguerite. On a envoyé aux Ambassadeurs Plenipotentiaires à *Cambrai* de nouveaux pleins-pouvoirs, à cause de l'avènement d'un nouveau Prince Regnant en *Espagne*: La Compagnie du *Sud* a aussi renouvelé la Commission de son Agent à *Madrid*, & Mr. Harison est nommé pour aller relever à la Cour de *Vienne* Mr. Colman qui passe à la résidence de *Toscane*. Le Duc d'Ancafter a pris séance dans le Conseil du Roi, en qualité d'un de ses Membres; ce Seigneur a

été en même-tems fait Gouverneur & *Custos Ruzulorum* de la Ville & Comté de *Lincoln* ; & la Duchesse de Richmond a été nommée une des Dames de la Chambre de la Princesse de Galles, à la place de la feu Comtesse Cowper. Il y a souvent eu pendant ce Carnaval representation d'Opera, Bal, & Mascerade, auxquels le Roi, le Prince & la Princesse de Galles se sont trouvez. On meuble les Apartemens du Château de *Kenington*, où S. M. doit aller passer la belle saison.

II. Le 13. il se tint une Assemblée Generale de la Compagnie du *Sud*, & le Roi en fut unanimement élu Gouverneur, le Chevalier Eyles Sous-Gouverneur, & le Sr. Jean Ruige Député Gouverneur. Le 16. il y eut encore Assemblée generale, & on y procéda à l'élection de 30. nouveaux Directeurs. La vente des Biens des anciens Directeurs est achevée, & les interessez s'impatitent d'apprendre quelle fera la destination de ces fonds. On a reçu avis que le Vaisseau le *Roi Guillaume* du port de 400. Tonneaux, revenant de *Buenos Ayres*, a relâché à *Kinsale* en *Irlande* très-richement chargé, après avoir été en danger de perir. Cette nouvelle cause beaucoup de joye aux interessez, & va vraisemblablement contribuer à la hausse des Actions. Le Parlement va, dit-on, établir une nouvelle Lotterïe, pour lever une partie du Subside accordé depuis peu au Roi, elle sera sur le même pied que celle de l'année dernière, & non pas à fond perdu comme le bruit s'en étoit répandu.

III. Sur le rapport que fit le 5. Mr. Farrer de la resolution, qui avoit été prise le jour précédent pour lever le Subside, la Chambre agréa ladite resolution, & ordonna de porter un Bill pour lever deux schelings par livre sterling sur les Terres, Héritages, Pensions, Offices, & Biens per-

sonnels, dans cette partie de la *Grande Bretagne* apellée *Angleterre*, la Principauté de *Galles*, & la Ville de *Berwich*; & une proportionnée Taxe sur cette partie de la *Grande Bretagne* apellée *Ecosse*, conformément au IX. Article du Traité d'Union. Le 7. le même Mr. Farrer presenta le Bill qui en avoit été dressé, & la Chambre s'étant tournée en grand Comité, résolut d'accorder au Roi le Subside suivant 73729. livres sterlings 16. schelings, trois sols pour les charges du Bureau de l'Artillerie par terre, pour le service de l'année 1724. 60270. pour les dépenses extraordinaires de ladite Artillerie pendant l'année 1723. 57332. pour faire bon les non valeurs des fonds accordez pour ladite année, & 62634. pour faire aussi bon les non valeurs du fond general de la même année. Le 11. on convint d'accorder encore à Sa Maj. 214622. livres sterl., 15. schelings, & 10. sols, pour le service de la Marine pendant l'année courante, y compris les Officiers de Mer à la demi paye, & il fut en même-tems ordonné de remettre devant la Chambre un compte de toutes les annuitez à cinq par cent d'intérêt, qui ne sont pas inscrites dans la Compagnie du *Sud*.

La Chambre jusqu'au 23. ne fut occupée que de quelques affaires particulieres; mais ce jour-là M. Farrer presenta un Bill pour continuer l'imposition sur le *Malt*, le *Cidre*, le *Poiré*, & le *Mum*, pour le service de l'année 1724., & la Chambre s'étant tournée en grand Comité, mit en consideration la partie de la Harangue du Roi concernant les dettes publiques, & prit les resolutions suivantes;

„ Que pour diminuer les dettes de la Nation,
„ les annuitez de 5. par cent chargées sur le fond
„ general, par une clause de l'Acte passé la 5.
„ année du Regne de S. M., & qui n'ont pas été

„ soufcrites dans la Compagnie du *Sud* , feront
 „ rachetées & payées le 25. Mars 1724 (*vieux*
 „ *stile*) ; que tout le principal & intérêt de 5. par
 „ cent, fur les billets blancs de la Lotterie de
 „ 1400000. livres sterlings accordée par l'année
 „ 1724. qui n'ont pas été soufcrits, feront pa-
 „ yez en même-tems , que l'argent provenant
 „ avant le 25. Mars 1724. du furplus du fond
 „ d'amortiffement qui se trouvera dans l'*Echiquier* ,
 „ fera employé à faire lesdits rachats & payemens ;
 „ & que la somme capitale de 1775027. livres
 „ sterlings presentement due à la Banque , au
 „ lieu des Billets d'*Echiquier* ci-devant délivrez ,
 „ & cancellez , & qui par Acte du Parlement pas-
 „ sé la 3. année du Regne de S. M. devoient re-
 „ cevoir une annuité de 88511. livres sterlings ,
 „ sera payée à la *St. Jean* 1725.

Le 29. le Roi se rendit à la Chambre des Sei-
 gneurs , & les Communes ayant été mandées ,
 S. M. donna son consentement Royal à l'Acte
pour lever le Subside sur les Terres &c. & à trois
 Bills de naturalifation. Le 6. Mars les Com-
 munes qui s'étoient ajournées se rassemblerent ,
 & parcoururent le Bill pour racheter les annuitez
 à 5. par cent. Le 8. il fut aussi resolu qu'à
 commencer à la *St. Jean* prochain , on ne leve-
 roit plus les Droits de Doüane sur le Caffé , le
 Thé , & le Chocolat ; mais que ces Droits se
 payeront à l'avenir par les Marchands qui ven-
 dent ces Marchandises en gros & en détail ; ce
 que la Chambre aprouva le 9. sans aucune oposition.

IV. *Hollande*. Le 9. les Seigneurs Etats de
Hollande & de *Westfrise* se separerent jusqu'à
 leur Affemblée ordinaire du 15. Mars. Mr.
 Ganfinot Envoyé de l'Electeur de Baviere , a
 déli-

délivré à l'Assemblée de L. H. P. les Etats Generaux une Lettre de l'Electeur de *Cologne*, par laquelle S. A. S. E. leur fait part de son Election à l'Evêché d'*Hildesheim*; & ce Ministre presenta en même-tems ses Lettres de créance comme Résident de ce Prince. Le Secrétaire d'Ambassade d'*Espagne* a aussi notifié l'avenement du nouveau Prince Regnant son Maître, *Loüis I.*, & sa prise de possession du Trône. Le Baron de *Welderem* Brigadier & Gouverneur de *Menin* passé au Gouvernement de l'*Ecluse*, vacant par la mort du General vander Beck, le Gouvernement de *Menin* a été donné au Comte de *Nassaw la Leck* Commandant d'*Ypres*, & le Commandement d'*Ypres* au Colonel *Vallenaer*.

V. *Pais-Bas. Bruxelles.* On prépare un Appartement au Palais pour recevoir le Comte de *Staremberg* qui retourne à son Ambassade de la *Grande-Bretagne*. Le Comte de *Kuttein* & le Prince d'*Auvergne* sont passéz par cette Ville revenans de *Liège*, & allans à la Cour de France. Le Marquis de *Westerloo* est revenu de *Vienne*, & on dit toujours que ce Seigneur va être pourvû du Gouvernement de la Province de *Luxembourg*. L'Empereur a nommé Mr. le Fiscal *Nenny* à la Charge de Secrétaire d'Etat des Guerres, avec un traitement de 6000. florins par an; & Mr. vander Hagen va remplacer à *Vienne*, au Conseil qui y est établi pour les *Pais-Bas Autrichiens*, Mr. *Thisquen* qui a obtenu la survivance de la Charge de Chancelier de *Brabant*. S. M. I. a aussi fait une nouvelle Promotion d'Officiers Generaux dans laquelle sont compris le Marquis de *Ruby* Gouverneur de la Citadelle d'*Anvers*, qui a été fait General Veld-Marechal. *Lieutenans Generaux.* Le Marquis de

de *Los Rios* , le Prince Claude de Ligne. Le Prince Ferdinand son Frere, le Marquis del Campo Gouverneur d'*Ostende*. *Generaux Majors*. Le Baron d'Unruhe Colonel du Regiment de *Bade* , & Commandant dans la Province de *Luxembourg* , le Baron Stapel Commandant de *Mons* , le Marquis de Pancallier fils aîné du Marquis de Prié , le Comte de Lalaing , le Comte de Maldehgen. *Colonels*. Le Comte de Calemberg , le Baron de Wanghen.

Le 5. Mars le Prince & la Princesse de *Sultzbach* arriverent en cette Ville avec une nombreuse suite, & se rendirent d'abord au Château de *Droogenbosch* chez la Duchesse d'Arenberg leur Grand'Mere. L. A. doivent aller dans peu à *Berg-op-Som* pour y passer une partie de l'Été. On va couper 25. mille palissades dans le Bois de *Soignes* , pour reparez les dehors de cette Ville, & le bruit court que l'Empereur doit rembourser le capital qui a ci-devant été négocié sur les Postes de ce País. Les Etats de *Flandres* ont affermé pour 100. mille florins le Papier timbré de la Province. Les trois Bâtimens destinez pour les *Indes Orientales* firent voile d'*Ostende* le 9. avec plusieurs Bâtimens Marchands qui vont en *France* & en *Espagne*.

A R T I C L E V I I I .

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

- I. **N**aissances. La Duchesse d'Olonne est accouchée à Paris d'un garçon qui a été tenu sur les Fonds par le Roi & l'Infante-Reine.

des Princes &c. Avril 1724. 299

II. *Mariages.* Le Comte de Wartemberg a épouſé à *Francfort* la jeune Comteſſe de Solms Rottelheim.

Le Comte Pola a épouſé à *Veniſe* la Comteſſe de Colloredo, Nièce de l'Ambaſſadeur de l'Empereur.

III. *Morts.* Le 5. la Maréchale d'Eſtrades mourut ſubitement à *Paris* dans un âge fort avancé.

Le Comte de Solms Braunfels mourut le 9. dans ſa réſidence.

La nuit du 11. mourut dans ſon Château le Comte George Albert d'Iſenbourg Meerholtz âgé de 60. ans.

L'Infant Dom Michel fils naturel du feu Roi de Portugal Dom Pedro, s'eſt malheureusement noyé dans le Tage, le Brigantin avec lequel il paſſoit cette Riviere au retour de la chafſe, ayant été renverſé par un coup de vent.

Le 16. la Comteſſe Doüairiere de Cowper mourut à *Londres*.

Mr. Roland Armand Bignon, Conſeiller d'Etat, & Intendant de la Generalité de *Paris*, eſt mort d'apoplexie dans cette Ville.

Le General Vander Beck Gouverneur de l'*Ecluſe* en *Flandres*, eſt mort dans la même Ville.

Le Baron Horman Réſident de l'Empereur auprès de S. M. Brit. eſt mort à *Londres*.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois d'Avril 1724.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	page	229
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>		246
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		257
ARTICLE IV. <i>France.</i>		267
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>		285
ARTICLE VI. <i>Nord.</i>		290
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande, & Pais- Bas.</i>		293
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>		298

PRIVILEGIUM

Sacrae Caesareae & Catholicae Majestatis.

CAROLUS SEXTUS, Divinâ favente clementiâ, electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Slavoniæ, &c. Rex, Archidux Austriae; Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Württembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis, quod cum nobis noster Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, humillimè exposuerit, se Libellum *La Clef du Cabinet* intitulatum, in Gallico idiomate prelo commissurum esse; Vereri autem ne alii etiam Typographi quæstus causâ ejusdem Libelli editionem imitentur, ideoque nos supplex exorârît, ut sibi contra quoscunque amulos Privilegium Caesareum ad decennium impertiri clementer dignaremur. Nos submississimæ ejus petitioni benignè annuendum censuerimus; ideoquè omnibus & singulis Typographis & Bibliopolis, Bibliopæis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos Libellos per decem annorum spatium à die editionis computandum in Sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus nostris hæreditariis, simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò re-

cu-

audendum dare, alibiue impressos apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem, & absque prænominati ANDRÆ CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modo ejusmodi exemplaribus perperam quippe recusis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ auctoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed poenâ insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo, & parti læsa ex arq̃uè pendenda decernimus irremissibiliter mulctandum; dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacricque Imperii Constitutionibus contrarij quidpiam non contineant; ac quinque Exemplaria singulis mensibus ad arcam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacricque Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cuscuscunq̃e statûs, gradûs, ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm Sacularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ poenâ plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipsi eandem mulctam incurere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum, & Sigilli nostri Cæsarei appensione

munitarum. Datum in Civitate nostrâ Viennæ die decimâ Februarii, anno millesimo septingentesimo decimo sexto Regnorum nostrorum Romani quinto, Hispanicorum decimo tertio, Hungarici & Bohemici verò pariter quinto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.

